Conservatoire du littoral

Juin 2005

Etude d'aménagement paysager de l'étang et du lido de Pissevaches

DIAGNOSTIC & PROGRAMME D'AMENAGEMENT

ECOSYS
Territoires et Paysages.

ECOSYS
12 avenue d'Elne 66570 SAINT-NAZAIRE FRANCE
Tél : 04 68 80 11 45 - Fax : 04 68 80 11 46
petiau@aol.com

Pays Narbonnais

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT
Association Environnement Développement des Pays Narbonnais
Domaine du Grand Castelou - B.P. 513 - 11105 NARBONNE cedex
Tél 04.68.49.12.40 FAX 04.68.49.12.99
E mail: cpie.narbonnais@wanadoo.fr

Etude d'aménagement paysager de l'étang et du lido de Pissevaches

L'étang et le lido de Pissevaches sont situés en rive droite de l'embouchure de l'Aude, commune de Fleury. Le Conservatoire du littoral est propriétaire sur l'étang de Pissevaches et son arrière plage.

La fréquentation y est anarchique et peu compatible au regard des lois et règlements en vigueur et des objectifs de préservation notamment la nidification d'une avifaune d'intérêt patrimonial et la présence d'espèces végétales protégées. Le plan de gestion des zones humides de l'embouchure de l'Aude réalisé par le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude en 2003, confirme cette dégradation lente et durable du milieu. Les partenaires de la gestion du site souhaitent donc mettre en œuvre un programme d'actions progressif pour maîtriser la pression touristique sur les zones sensibles et assurer l'intégration paysagère des aménagements.

Les aménagements et leurs mesures d'accompagnement doivent répondre aux trois objectifs suivants :

1. Organiser la fréquentation sur le lido et le stationnement en amont des plages.
2. Maîtriser la fréquentation aux abords de l'étang de Pissevaches et proposer des outils de sensibilisation à la préservation du site.
3. Proposer un plan et des outils de communication.

La présente étude intéresse les terrains du Conservatoire, étang et arrière plage de Pissevaches. Elle est élargie pour une meilleure intelligence du site au lido ainsi qu'aux parcelles voisines des mêmes entités paysagères.

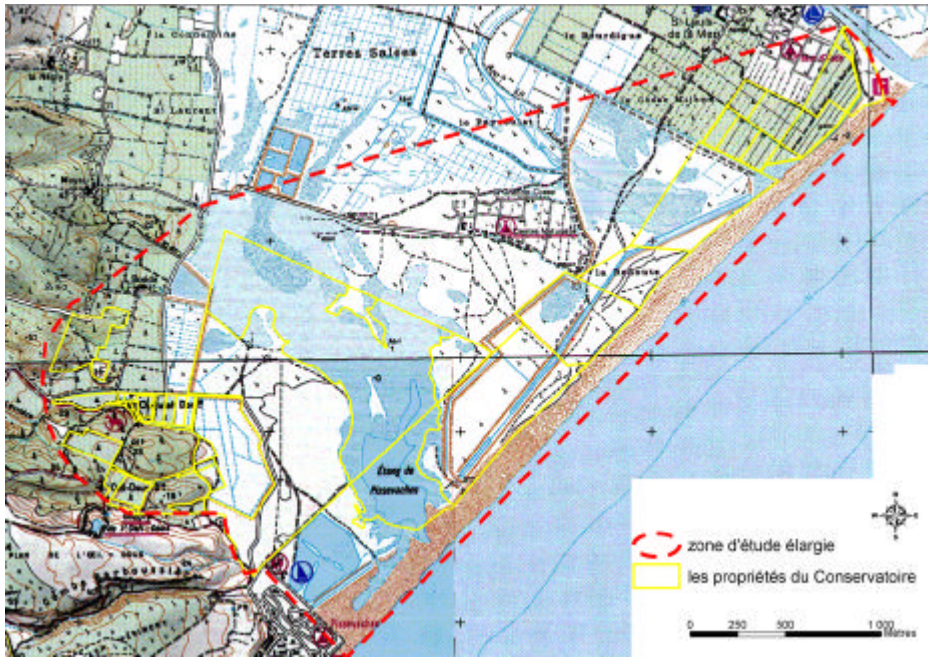

Carte 1 : zone d'étude et terrains du Conservatoire

Synthétique, la partie **diagnostic** comprend un bref état des lois et règlements en vigueur sur ce type d'espace et le site, met en avant les enjeux écologiques et paysagers et les objectifs afférents de préservation, fait état par observation sur le terrain des impacts sur le site de la fréquentation observée pendant la période de plus forte affluence (1ere quinzaine d'août 2004).

La **concertation avec les acteurs locaux** qui s'est conclue par une table ronde en janvier de cette année restituant le diagnostic, a ensuite permis d'arrêter les orientations de gestion proposées par rapport à l'objectif de préservation prioritaire sur le site.

Le **programme d'aménagement** qui découle des principes retenus, est présenté sous la forme de 6 fiches actions recensant les moyens à mettre en œuvre, d'un tableau de programmation et de cartes localisant les actions par secteur.

Sommaire

PHASE 1 : DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE.....5

LES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR.....6

LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES.....6

LES PROTECTIONS PAR MAITRISE FONCIERE.....6

LES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET CONTRACTUELLES LOCALES 7

LES ENJEUX ECOLOGIQUES ET PAYSAGERS DU SITE 8

UN SITE SINGULIER DU LITTORAL LANGUEDOCIEN.....8

FORMATION, HISTORIQUE ET FONCTIONNEMENT DU SITE.....8

Formation du bassin de Pissevaches.....8
Historique de l'occupation du site.....9
Le fonctionnement hydrologique du site.....9

OCCUPATION ET UTILISATION DES SOLS 9

Méthode et typologies arrêtées.....9
La dynamique d'occupation et d'utilisation des sols.....11

HABITATS ET ESPECES REMARQUABLES..... 12

Les habitats.....12
La flore remarquable.....13
La faune remarquable.....14

SYNTHESE ET SPATIALISATION DES ENJEUX..... 16

LA FREQUENTATION.....18

FREQUENTATION, USAGES ET PRATIQUES.....18

Le stationnement.....18
Circulation et accès.....21
Lido de Pissevaches : pratiques plage et dunes.....23
Pratiques sur la lagune de Pissevaches et ses abords.....25

IMPACTS DE LA FREQUENTATION 29

Les conflits d'usages.....29
Dégradation du milieu.....30

PHASE 2 : CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX.....36

RENCONTRE AVEC LES ACTEURS LOCAUX.....37

COLLECTIVITE LOCALE ET INSTITUTIONNEL :.....37

LES ASSOCIATIONS : 37

LES SOCIOPROFESSIONNELS :.....37

CALENDRIER DES USAGES 37

PORTRAIT D'ACTEURS 39

LA TABLE RONDE 47

PARTICIPANTS :.....47

ORDRE DU JOUR.....47

COMPTE RENDU 48

PHASE 3 : LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT PAYSAGER OPERATIONNEL.....53

LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT RETENUS 54

PROBLEMATIQUE ET ENJEUX..... 54

QUATRE PRINCIPES D'AMENAGEMENT..... 54

TRANSFERT D'EXPERIENCES REGIONALES EN AMENAGEMENT DE SITES LITTORAUX : 55

STRATEGIE DE COMMUNICATION 58

LES FICHES ACTIONS 63

FICHE ACTION 1 : DELOCALISER LE STATIONNEMENT NATUREL DE LA PLAGE DE PISSEVACHES ET INTERDIRE L'ACCES DES VEHICULES SUR LE LIDO 63

FICHE ACTION 2 : AMORCER LE PROTECTION DES DUNES VEGETALISEES ET SENSIBILISER LES USAGERS A LA PROTECTION DU LITTORAL..... 64

FICHE ACTION 3 : COMMUNIQUER LES VALEURS PATRIMONIALES DU SITE, INFORMER ET SENSIBILISER A L'ENVIRONNEMENT LES USAGERS 65

FICHE ACTION 4 : SURVEILLER LE SITE DE PISSEVACHES ET INFORMER LES USAGERS SUR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR 66

FICHE ACTION 5 : ORGANISER ET MAITRISER LA CIRCULATION DANS LES ESPACES NATURELS PROTEGES..... 67

FICHE ACTION 6 **:** RESORBER LES « POINTS NOIRS » DU PAYSAGE IDENTIFIES DANS LE DIAGNOSTIC DU SITE 68

TABLEAU DE PROGRAMMATION PLURIANNUEL 70

CARTES DE LOCALISATION.....71

RESUME - CONCLUSION.....77

ANNEXES 78

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES.....78

LISTE DES PHOTOGRAPHIES 79

LISTE DES SCHEMAS.....80

LISTE DES CARTES.....80

LISTE DES TABLEAUX.....80

ARRETES MUNICIPAUX ET PREFECTORAUX, CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION.....81

PHASE 1 : DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

LES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR

LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

Règlements nationaux et européens en matière de protection de la nature.

- La protection du patrimoine naturel au titre de la loi de 1930.(article L-341du code de l'environnement) : le massif de la Clape est un site classé par arrêté ministériel du 09/03/1973 (7 500 ha dont le site de l'Oustalet) ainsi que le Gouffre de l'Oeil Doux et ses abords (03/08/1978). Une procédure de classement des Basses Plaines de l'Aude est en cours incluant le site de Pissevaches.
- La Directive Européenne « Oiseaux » du 6 avril 1979 relative à la conservation des Oiseaux Sauvages : désignation d'une Z.P.S. (Zone de Protection Spéciale) au niveau de la Basse plaine de l'Aude (classement octobre 1998 n° FR 81A0108) justifiée par la présente de 25 espèces de la Directive Oiseaux. Le Massif de la Clape est également désigné en Z.P.S.

- La Directive Européenne « Habitats » du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels : désignation des Sites d'intérêt communautaire du « Massif de la Clape » (FR 9101453), de la « Basse Plaine de l'Aude » (FR 9101435), devant déboucher sur la création de Z.S.C. (Zones Spéciales de Conservation) et intégrer le Réseau Natura 2000 au cours de l'année 2004.

- Le PNR (Parc Naturel Régional) de la Narbonnaise en Méditerranée, créé par décret du 17 décembre 2003, englobe le territoire de la commune de Fleury d'Aude et répertorié dans sa Charte l'étang de Pissevaches comme site d'intervention prioritaire.

- La « loi littoral » du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (Code de l'environnement article L-321) précise les conditions d'accès au rivage et la politique du protection des milieux et paysages littoraux.

- Le Code de l'Environnement interdit la circulation et le stationnement des véhicules motorisés sur les plages et les espaces naturels (Code de l'environnement, articles L-321-9 et L-362).

LES PROTECTIONS PAR MAITRISE FONCIERE

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, établissement public de l'Etat créé par la loi du 10 juillet 1975, a pour mission de mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et des équilibres écologiques. Les acquisitions sur la commune de Fleury d'Aude concernent un vaste ensemble de 600 hectares autour de l'Oustalet, dont 134 hectares au niveau de l'Etang de Pissevaches et du lido (site n° 237).

Le Code de l'environnement (article L-322) précise les conditions d'intervention du Conservatoire du littoral.

LES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET CONTRACTUELLES LOCALES

- Convention entre le Conservatoire du littoral et la commune de Fleury d'Aude (9 février 1981) pour la gestion du site de l'Oustalet (382 ha) englobant une partie de l'étang de Pissevaches, correspondant aux propriétés du Conservatoire.
- Délimitation des lais et relais de mer (D.P.M., Domaine Public Maritime) par arrêté Préfectoral du 31/03/1982.

- Concession de plage naturelle dépendant de D.P.M., délégation de service public : Arrêté Préfectoral du 25 septembre 1998.

- Arrêtés Municipaux relatifs au balisage et à la réglementation des usages sur les plages :
    - arrêté du Maire n° 30 – 2004 du 27 avril 2004
    - arrêté du maire n° 61 – 2004 du 1 juillet 2004
    - arrêté du Maire n° 14 – 2005 du 17 mars 2005, remplaçant le n°61 – 2004

Ces arrêtés municipaux précisent entre autres : la zone dite naturiste, l'interdiction d'accès des véhicules, et des chiens même tenus en laisse sur les plages soumises à surveillance, la localisation des zones surveillées et la réglementation des promenades équestres.

(Ces arrêtés sont reproduits à la fin du présent document)

LES ENJEUX ECOLOGIQUES ET PAYSAGERS DU SITE

UN SITE SINGULIER DU LITTORAL LANGUEDOCIEN

L'étang et l'arrière plage de Pissevaches ont conservé leur caractère sauvage, original et riche :

- **Sauvage**, car bien que situé dans un espace convoité (projet Nysa), le site a été épargné par des aménagements balnéaires lourds, il est libre de front urbanisé.
- **Original** du fait d'un contexte hydrologique particulier entre le massif de la Clape et ses résurgences karstiques et la mer en contact direct par l'un des derniers graus non aménagés du littoral, et avec de fortes variations de niveau d'eau.
- **Riche** d'une mosaïque de milieux associés à l'étang.

Cette singularité et son intérêt ont justifié l'achat de ses terrains par le Conservatoire du littoral en 1980 (rachat des terrains le 16 mai 1980 au F.N.A.F.U., Fonds National pour l'Aménagement Foncier et l'Urbanisme).

FORMATION, HISTORIQUE ET FONCTIONNEMENT DU SITE

Formation du bassin de Pissevaches

L'histoire de l'étang de Pissevaches est étroitement liée à l'évolution sédimentologique de la basse plaine de l'Aude depuis près de 15000 ans.

Au cours des siècles et de ses divagations successives, l'Aude apporte d'énormes quantités de sédiments qui se déposent et colmatent peu à peu l'ancienne mer antique.

Au XIVéme siècle, l'intense alluvionnement de l'Aude a presque entièrement comblé la basse vallée de l'Aude. L'eau parvient difficilement à se frayer un chemin jusqu'à la mer et déborde largement lors des crues provoquant d'importantes inondations. Ces dernières sont à l'origine des premiers travaux d'aménagement du cours de l'Aude. Un canal est creusé pour faciliter l'évacuation de l'eau vers la mer. L'Aude possède donc deux bras, un naturel et un artificiel.

Au XVII^{ème} siècle l'Aude abandonne son bras sud et se jette dorénavant dans une lagune qui occupe alors l'emplacement actuel des étangs de Vendres et de Pissevaches.

Au XVIII^{ème} siècle, les grandes quantités de sédiments apportées par l'Aude colmatent la lagune et font obstacle à l'évacuation de l'eau vers la mer, nécessitant une nouvelle fois l'intervention humaine. L'Aude individualise alors les étangs de Vendres et de Pissevaches.

Au début du XIX^{ème} siècle, les travaux d'aménagement hydraulique du cours de l'Aude achèvent de séparer l'étang de Vendres et celui de Pissevaches du cours de l'Aude.

Le fleuve occupe désormais le lit artificiel (l'actuel aujourd'hui) et ne déborde plus dans les étangs que lors des fortes crues. Le confinement de l'étang de Pissevaches va profondément modifier ses caractéristiques écologiques et morphodynamiques :

- Privés des apports d'alluvions de l'Aude, le processus de comblement est ralenti
- Les apports d'eau douce limités vont provoquer une salinisation des terrains d'autant plus importante que le grau de Pissevaches est ouvert facilitant l'entrée d'eau de mer lors des coups de mer.

De telles variations de caractéristiques du milieu ont sans doute provoqué d'importantes modifications sur les écosystèmes.

Historique de l'occupation du site

Il faut attendre le XIX^{ème} siècle, et la stabilisation du cours de l'Aude pour que soient entrepris les premiers travaux de mise en valeur des terres de l'étang de Pissevaches qui vont modifier sensiblement le milieu et faire apparaître de manière plus nette l'opposition entre le nord de l'étang à vocation agricole, et le sud, non exploité.

Au XX^{ème} siècle, c'est essentiellement la culture de la vigne qui a marqué la mise en valeur agricole de ce milieu, malgré quelques expériences d'élevages et de cultures diverses : maraîchage, céréales, riziculture.

Les années 70 marquent le début de l'ère touristique. On assiste au développement de l'urbanisation et des campings sur tout le littoral. Cependant l'urbanisation ne s'est faite que sur les abords de Pissevaches, préservant ainsi le site. Elle est relativement modeste au nord avec les Cabanes et plus importante au sud avec la station balnéaire de Saint Pierre La Mer.

Le fonctionnement hydrologique du site

Parmi les différents facteurs qui définissent les particularités fonctionnelle, écologique et paysagère de Pissevaches, l'hydrologie est sans doute l'un des plus importants.

D'importantes quantités d'eau de mer peuvent pénétrer dans la lagune de Pissevaches en raison d'un cordon dunaire fragilisé qui ne joue pas son rôle de barrage lors des coups de mer et surtout de la présence d'un grau naturel. C'est par l'intermédiaire de ce dernier que les pénétrations d'eau de mer sont les plus importantes.

L'origine des apports d'eaux douces est très diversifiée : débordement de l'Aude lors des fortes crues, ruissellement à partir du massif de la Clape, infiltration et résurgence au pied de la Clape et précipitations.

OCCUPATION ET UTILISATION DES SOLS

Il s'agit de caractériser et de comprendre les dynamiques d'évolutions visibles des milieux lagunaires de Pissevaches sur la base de l'occupation et l'utilisation des sols à l'échelle parcellaire et infra parcellaire.

Méthode et typologies arrêtées

La méthode repose sur le croisement de l'occupation physique d'un sol et de son utilisation en produisant, à partir des relevés exhaustifs de terrain, une information géographique du site.

Occupation physique arborescente : *nomenclature européenne « CORINE Land Cover »*

- Territoires artificialisés : *code 1…*
- Friches (sol artificialisé altéré par des dépôts) : *code 1.3*
- Vignobles *: code 2.2.1*
- Forêts : *code 3.1*
- Prairies de fauche et pâturages : *code 3.2*
- Garrigues : *code 3.2.3*
- Plage et dunes : *code 3.3.1*
- Roselières (phragmitaies, scirpaies, jonçaies) : *code 4.2.1.1*
- Enganes ou sansouires : *code 4.2.1.2*
- Prés salés : *code 4.2.1.3*
- Vase, sable mouillé : *code 4.2.1.4*
- Lagunes littorales : *code 5.1*

Utilisations (entrant dans un processus de gestion)

- Milieux naturels
- Tourisme (campings, plages concédées)
- Chasse
- Agriculture (vigne)
- Elevage
- Sports nautiques
- Aires de stationnement

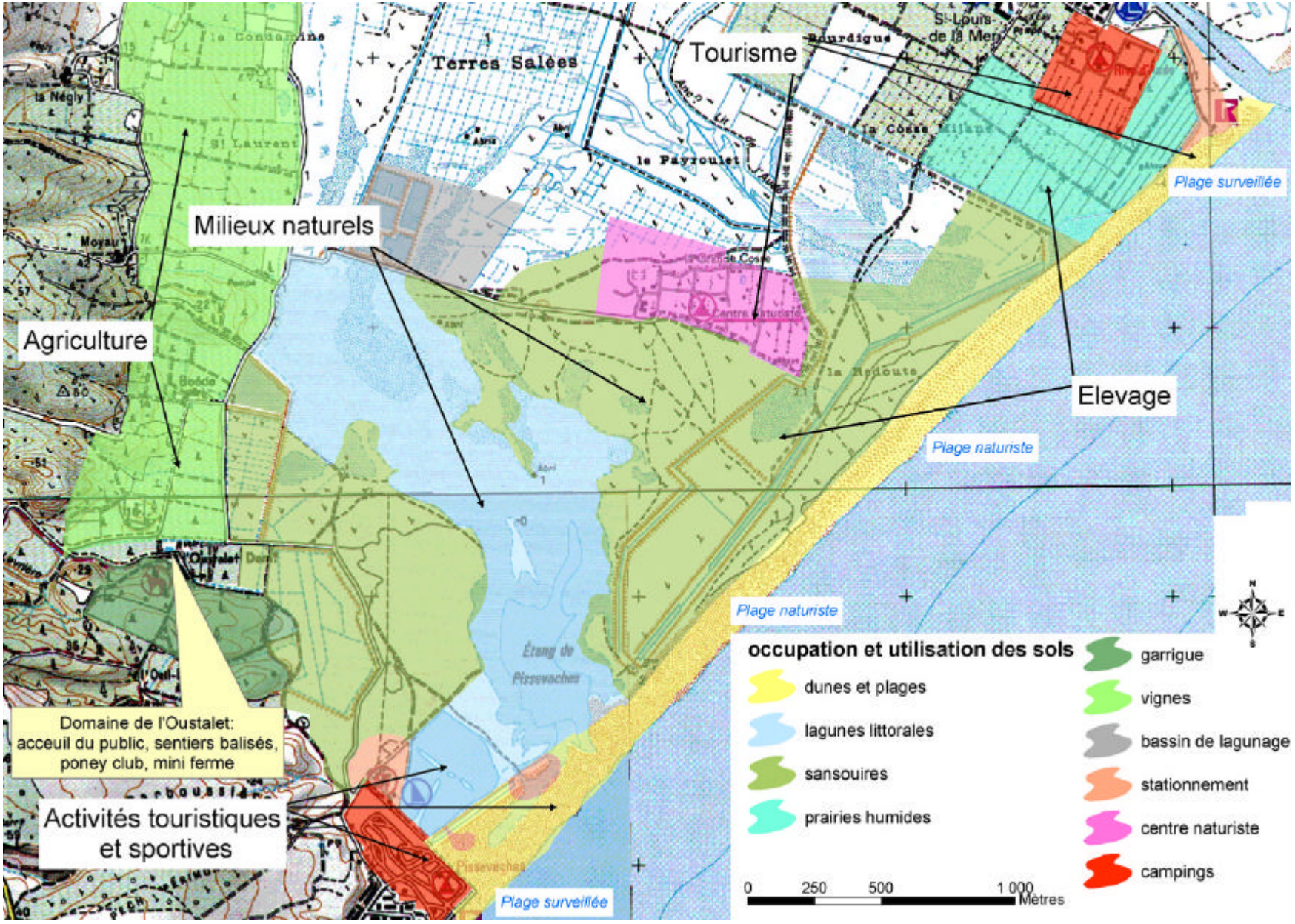

Carte 2 : Occupation et utilisation des sols du site de Pissevaches et de ses abords

HABITATS ET ESPECES REMARQUABLES

Les habitats

Habitats naturels : typologie CORINE biotopes (version française 1996)

- Gazons méditerranéens à salicornes (code 15.113)
- Prés salés méditerranéens à Juncus maritimus et acutus (code 15.51)
- Prés salés méditerranéens à Juncus girardii (code 15.52)
- Fourrés des prés salés méditerranéens = sansouïres (code 15.61)
- Formations à Limoniastrum (code 15.63)
- **Steppes salées à Lavande de mer** = Limonium (code 15.81prioritaire)
- Plages de sable sans végétation (code 16.11)
- Groupements annuels des plages de sable (code 16.12)
- Dunes embryonnaires méditerranéennes (code 16.2112)
- Dunes blanches méditerranéennes (code 16.2122)
- **Dunes fixées du littoral** (code 16.223 prioritaire)
- Lagunes temporaires (code 21)
- Eaux saumâtres sans végétation (code 23.1)
- **Eaux saumâtres végétalisées** (code 23.2 prioritaire)
- Dunes fixées à végétation arbustive (code 33.21)
- Garrigues calcicoles de l'étage méso-méditerranéen (code32.4)
- Prairies méditerranéennes humides à hautes herbes et joncs (code 37.4)
- Forêt de Pins d'Alep (code 42.84)
- Fourrés de Tamaris (code 44.813)
- Forêt de chênes verts 'code 45.312)
- Terrains en friche (code 87.1) et zones rudérales (code 87.2)

Les fluctuations des alimentations en eau (douce et sallée) de l'étang de Pissevaches, alternant entre les résurgences en pied de Clape et les entrées maritimes, favorisent une diversité écologique se traduisant par la présence de 22 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont 3 habitats prioritaires : les steppes salées à Lavande de mer, les dunes fixées du littoral et les eaux saumâtres végétalisées.

En particulier, l'écocomplexe dunaire est remarquable car unique sur le terrain du PNR de la Narbonnaise et présentent tous les stades de dunes, arrières-dunes et pannes dunaires à hautes herbes.

La flore remarquable

La zone d'étude abrite deux stations d'espèces végétales **d'intérêt international** :

- *Limoniastrum monopetalum* (Grand statice), bien représenté au niveau des sansouïres, montilles et arrières-dunes,

- *Erodium lebelii subsp. marcuccii*, petit géranium aux feuilles collantes, présent dans les sables dunaires, seul site connu en France continentale.

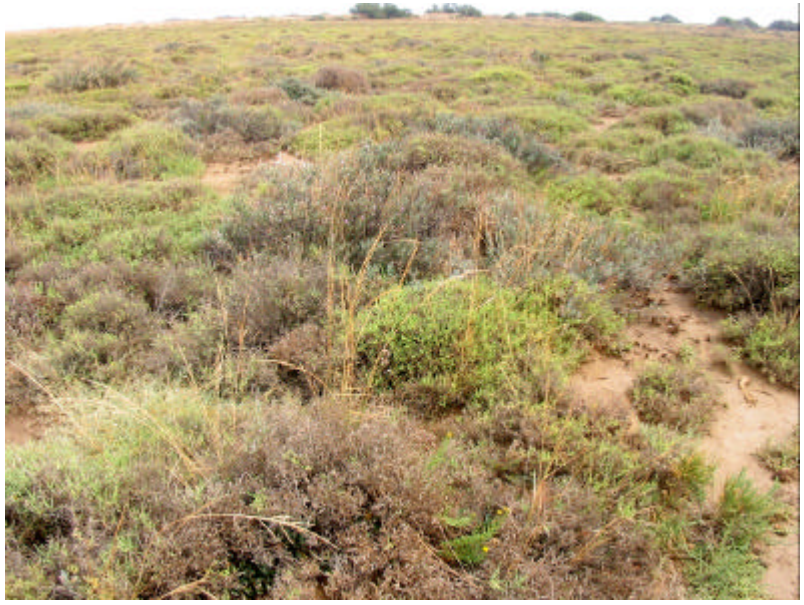

Photographie 1 : sansouire et *Limoniastrum monopetalum*

Photographie 2 : montille à Grand limoniastre (*Limoniastrum monopetalum*)

On recense également quatre espèces **rares au niveau national**

- *Euphorbia peplis*, sur les sables et laisses de mer, espèce vulnérable en forte régression en France.

- *Loeflinga hispanica*, sur les sables fixés et montilles,

- *Malcolmia nana,* localisée en France sur le littoral du Languedoc-Roussillon mais non revue récemment,

- *Plantago cornuti*, sur les sables dunaires prés des Cabanes de Fleury.

Photographie 3 : *Euphorbia peplis*

Plusieurs espèces de Statices (ou Lavandes de mer), du genre Limonium, **d'intérêt régional**, sont présentes : Limonium, ferulaceum, L. auriculiusifolium , L. virgatum,L. girardianum, au niveau des prés salés, sansouïres, sables vaseux et digues du lagunage.

Photographie 4 : *Limonium ferulaceum*

La faune remarquable

L'intérêt faunistique du site est lié principalement à l'attractivité de l'étang de Pissevaches comme site de reproduction de laro-limicoles au niveau d'îlots, le stationnement des limicoles migrateurs (37 espèces) et d'espèces extrêmement rares en France, comme le Goéland d'Audouin (principal site français hors Corse), le Goéland railleur, l'Hirondelle rousseline, le Faucon d'Eléonore, régulier en été, ainsi que le stationnement de populations importantes de Guifettes noires et moustacs, de Mouettes mélanocéphales et pygmées.

Le potentiel du site est très important pour la reproduction de toutes les espèces de laro-limicoles susceptibles de nicher dans la région, mais l'importance des colonies est conditionnée par les variations parfois brutales du niveau d'eau en période de nidification et le dérangement qui en résulte lorsque l'accès des promeneurs, des chiens voire des véhicules devient possible.

Le Gravelot à collier interrompu est un nicheur régulier au niveau du pourtour de la lagune et des sansouïres, avec une population d'environ 25 à 30 couples.

L'Echasse blanche niche au niveau des sansouïres de façon un peu plus irrégulière, avec une moyenne de 6 couples, localisés principalement au niveau du lagunage. Les variations annuelles sont parfois importantes, mais on observe au moins une dizaine de couples en moyenne, et jusqu'à plusieurs dizaines de couples les bonnes années (environ 30 à 40 couples).

Photographie 5 : Echasses blanches au bassin de lagunage

L'Avocette élégante niche également au niveau de la zone lagunaire avec un maximum d'une grosse cinquantaine de couples, presque exclusivement en colonie avec les Sternes et les Mouettes.

L'Etang de Pissevaches accueille assez régulièrement des colonies de Sterne pierregarin (jusqu'à une cinquantaine de couples), de Sternes naines (jusqu'à environ 30 couples mais généralement échec) et dans une moindre mesure de Sternes caugek (irrégulier mais près de 45 couples se sont installés en 2003, avec un échec total de reproduction par prédation de chiens errants, suite à l'assèchement de la lagune par intervention humaine et cumulée à la canicule. Un couple au moins de Sterne hansel avait pondu sur ce même ilôt). Pour mémoire, un photographe a investi l'ilôt pendant plusieurs heures, tuant indirectement œufs et poussins et ayant entraîné une ponte de remplacement.

Toutes ces espèces subissent les aléas climatiques aggravés par la manipulation du grau et la fréquentation des sites sensibles.

L'Alouette calandrelle, espèce en régression constante depuis le XIX^{ème} siècle, est présente au niveau du complexe dunaire avec une vingtaine de couples.

Enfin les roselieres au Nord de l'étang de Pissevaches (hors zone d'étude) abritent plusieurs espèces d'intérêt patrimonial : le Butor étoilé, le Busard des roseaux, la Luscinole à moustaches, la Rousserolle turdoïde, la Panure à moustaches et le Blongios nain (entres autres).

SYNTHESE ET SPATIALISATION DES ENJEUX

L'objectif général sur le site est sa préservation due à son intérêt écologique ayant motivé son acquisition par le Conservatoire.

Les enjeux de la conservation du patrimoine naturel sur le site de Pissevaches sont :

1 Le fonctionnement naturel du grau de Pissevaches, pour préserver le fonctionnement hydrologique original de la lagune, à l'origine de la diversité des habitats naturels présents,

2 La protection et la restauration du complexe dunaire, passant par l'organisation de la fréquentation touristique et des actions de génie écologique.

3 La maîtrise de la fréquentation du site et des usages compatibles avec la présence de stations d'espèces rares et de sites de nidification de l'avifaune.

La tendance actuelle montre une régression de l'attractivité du site pour la nidification des laro-limicoles en raison d'une sur fréquentation des abords de Pissevaches, d'interventions mécaniques sur le grau et du développement de pratiques sportives (kitesurf, char à voile, VTT, quad, 4x4), ainsi qu'un piétinement excessif des massifs dunaires.

Les enjeux écologiques sont donc localisés principalement au niveau des habitats lagunaires et du complexe dunaire et reposent sur la maîtrise de la fréquentation, des stationnements et des accès des véhicules ainsi que des pratiques « sportives ».

Photographie 6 : interventions mécaniques sur le Grau

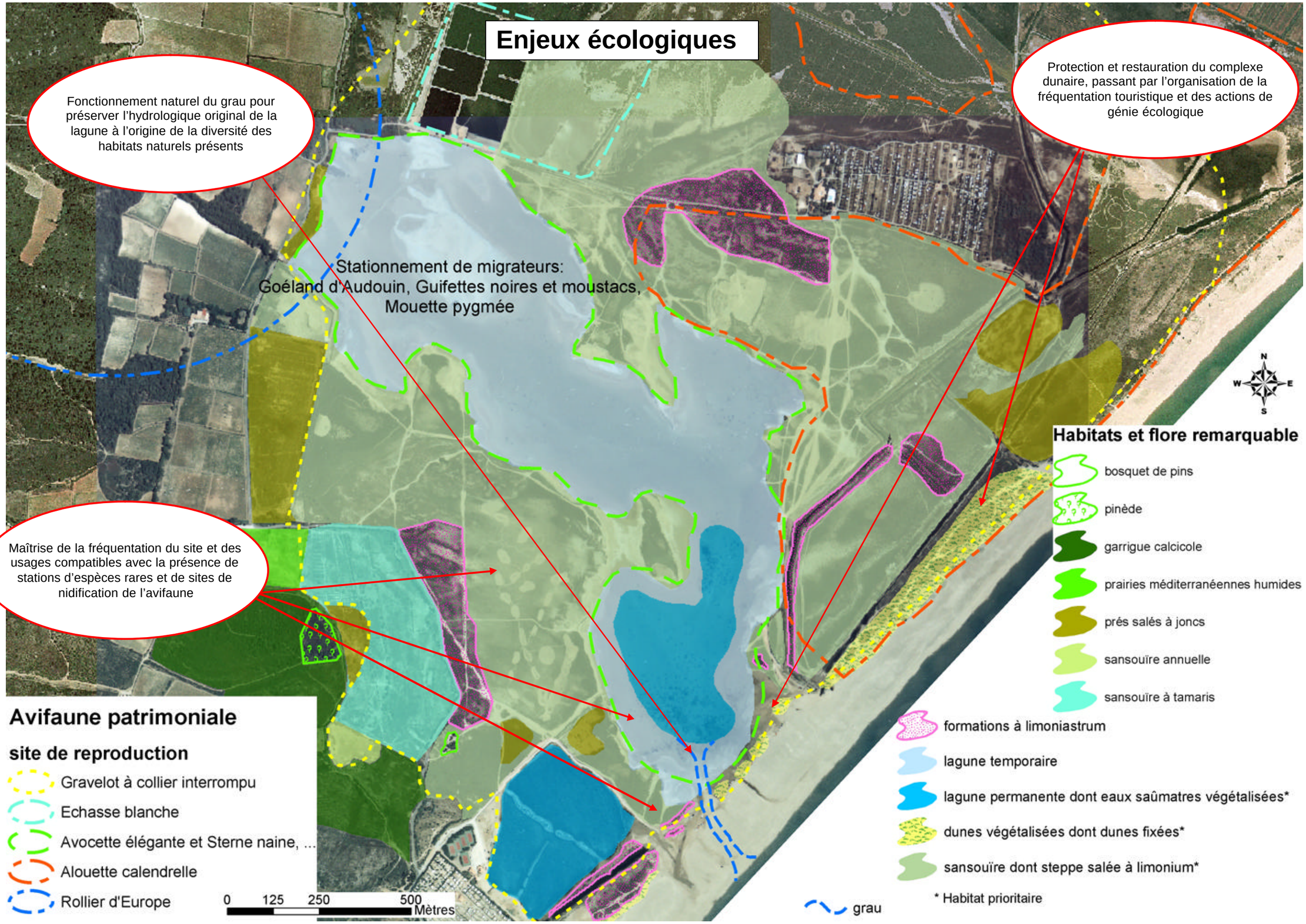

Carte 3 : carte des enjeux écologiques

LA FREQUENTATION

La fréquentation et son impact ont été étudiés par observations répétées de terrain lors de la première quinzaine d'août 2004, période de pointe.

Dans un premier temps, il s'agit de caractériser dans le temps et l'espace la fréquentation du site avec les usages et les pratiques. Il s'agit ensuite d'en appréhender l'impact.

FREQUENTATION, USAGES ET PRATIQUES

Le stationnement

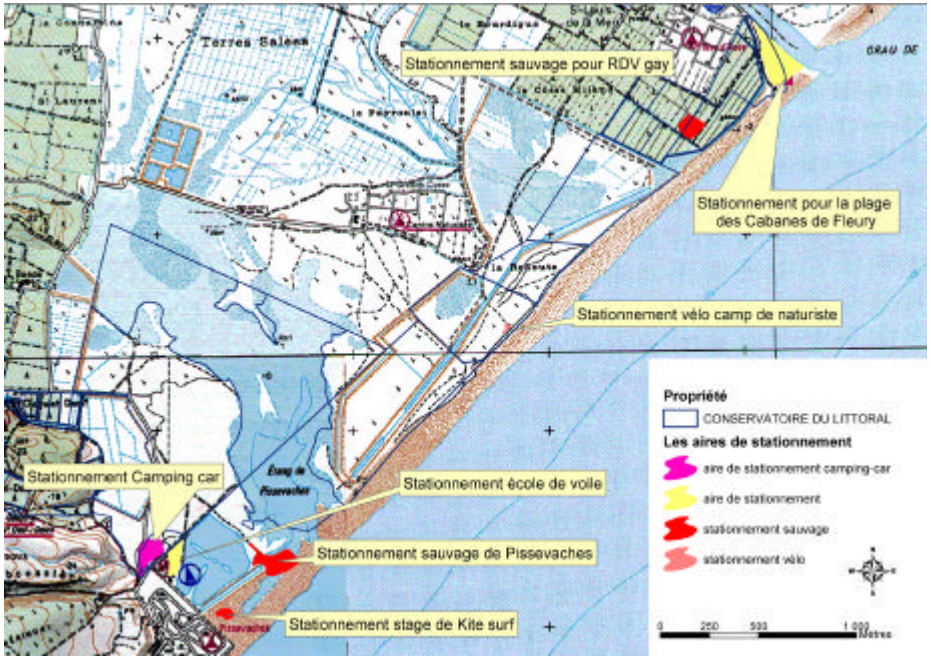

Carte 4 : les stationnements

5 aires de stationnement, plus ou moins matérialisées et réglementées, ont été repérées sur la zone étudiée. Il s'agit du :

- Stationnement des campings cars :

Aux abords des milieux lagunaires, une aire de stationnement pour les campings-car a été aménagée (plantation d'arbres, poste à vidange) récemment (2 ans). 62 campings-car ont été comptabilisés le 12 /08 /04. Ce chiffre semble être proche de la capacité d'accueil maximum de l'aire puisque certains campings car stationnaient à l'extérieur.

Photographie 7 : stationnement camping car proche des milieux lagunaires

- Stationnement de l'école de voile ou de l'îlot des pêcheurs

Matérialisée et signalée, cette aire de stationnement peut accueillir au moins 70 véhicules (observations du 6/08/04). Cependant cette aire ne semble pas utiliser au maximum, puisque le 15 août 40 voitures ont été recensées. Ce stationnement est le point d'accès à l'îlot des pêcheurs et à une autre aire réservée au stage de Kite surf (Kite zone).

Photographie 8 : de l'école de voile vers la Kite zone

- Stationnement sauvage des stages de Kite-surf (Kite zone)

Avec un accès plus ou moins contrôlé, ce stationnement sauvage sur l'arrière plage est destiné aux pratiquants de Kite surf de l'école de voile.

Photographie 9 : stationnement pour la Kite zone

- Stationnement sauvage de Pissevaches

Situé à cheval entre la plage et les milieux lagunaires ce stationnement sauvage et anarchique dessert la plage naturiste et la zone Kite surf. Depuis l'été 2004 il est contenu par un fossé pour éviter une circulation des véhicules sur l'arrière plage, pratiques des années précédentes.

Photographie 10 : stationnement de Pissevaches

Photographie 11 : fossé pour contenir le stationnement

Lorsqu'il arrive à saturation, à partir de 200 voitures environ, les véhicules stationnent sur la plage (4X4) et sur le chemin d'accès. Le 15 août cet espace a atteint l'asphyxie avec plus de 350 véhicules en fin de journée.

Photographie 12 : véhicules sur la plage le 15 août

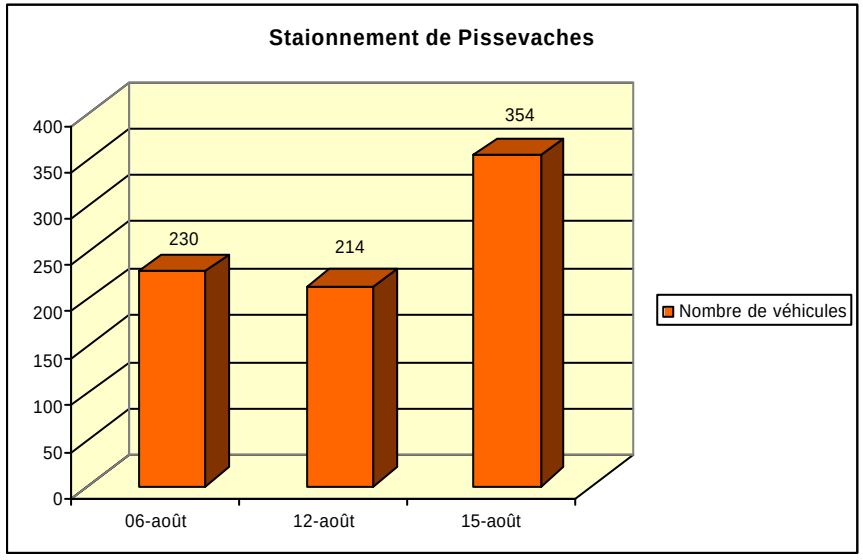

Graphique 1 : fréquentation du stationnement de Pissevaches

Photographie 13 : stationnement le long de la voie d'accès

- Stationnement de la plage des Cabanes de Fleury

Située sur un terrain du Conservatoire, cette zone de stationnement permet une capacité d'accueil importante pour la plage, naturiste ou non, des Cabanes de Fleury.

Un stationnement sauvage, dont l'accès se situe aux Cabanes, est également identifié dans l'arrière plage pour les rendez-vous homosexuels des dunes. 15 à 20 voitures sont en moyenne comptabilisées en période estivale.

Signalons également un « stationnement » vélo sur les clôtures en bord du chemin qui relie le camp naturiste de la Grande Cosse à la plage (124 vélos comptabilisés le 06/08/04).

Circulation et accès

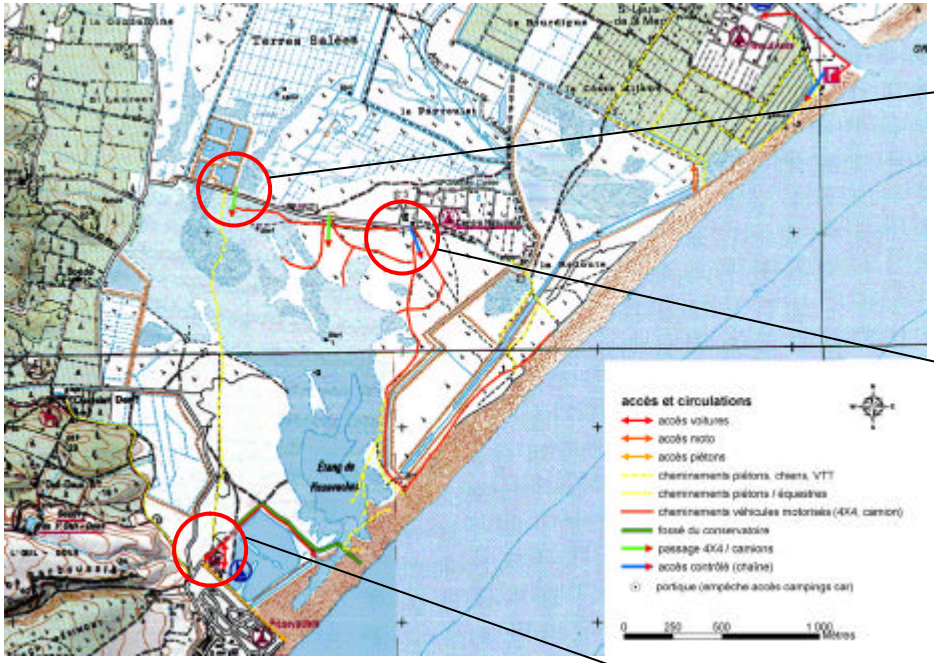

Carte 5 : accès et circulation

Photographie 14 : arrivée des voiture à la plage de Pissevaches

Photographie 15 : accès sauvage

Photographie 16 : accès contrôlé

Photographie 17 : accès limité

La circulation et les accès, piétons ou motorisés, autour de Pissevaches sont soit organisés (route, chemins) ou plus sauvage avec des accès forcés et des cheminements crées dans les milieux naturels, notamment dans la partie nord de l'étang (cf carte n°5).

Photographie 18 : chaîne pour interdire l'accès dans la lagune

Photographie 19 : circulations piétonnes et motorisées dans sa nsouire

Photographie 20 : accès piétons plage entre St Pierre et Pissevaches

Photographie 21 : accès piétons plage des Cabanes de Fleury

Trois principaux accès piétons aux plages sont utilisés par les campeurs : à St Pierre pour le camping municipal de Pissevaches, à la Grande Cosse (du centre à la plage naturiste) et aux Cabanes pour le camping municipal des rives d'Aude.

Lido de Pissevaches : pratiques plage et dunes

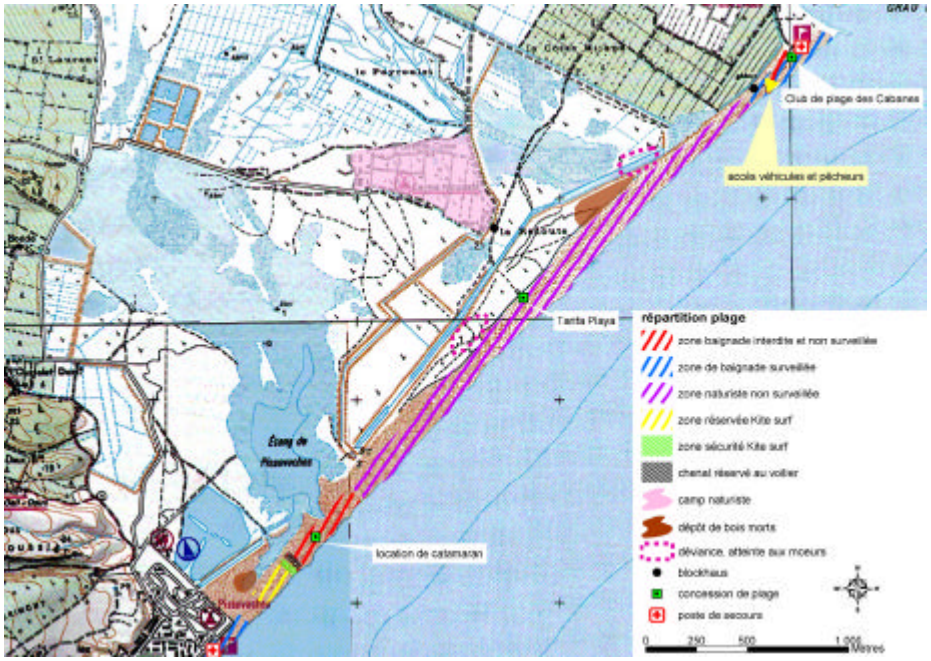

Carte 6 : usages et pratiques sur la plage

Le lido de Pissevaches (plage et milieux dunaires) est un espace de pratiques saisonnières mais aussi locales.

La première des vocations de cet espace est balnéaire, avec une plage de sable qui s'étend sur plus de 4 kilomètres entre Saint Pierre et les Cabanes de Fleury. Une plage divisée en différentes zones, pour la baignade (naturiste, surveillée) ou la pratique sportive (Kite surf, voile). Des concessions de plages sont également présentes : un poste de secours aux Cabanes, deux bars de plage, une location de catamaran. Cette utilisation de l'espace est quasi exclusivement estivale.

Photographie 22 : poste de secours et club de plage aux Cabanes

Photographie 23 : début de la plage naturiste aux Cabanes

Photographie 24 : plage réservée à la pratique du Kite surf

D'autres pratiques sont plus « locales ». On les retrouve plus régulièrement tout au long de l'année : circulation de quad, pêcheurs, rendez-vous homosexuel dans les dunes, dépôt de bois morts.

Photographie 25 : quad sur la plage

Photographie 26 : bois mort et stationnement école de voile

Photographie 27 : dépôt de bois mort dans les dunes

Pratiques sur la lagune de Pissevaches et ses abords

Le fonctionnement de l'étang de Pissevaches et de son grau naturel, en eau en hiver et en partie asséché en période estivale, « offre » une grande surface lisse et plane pour de nombreuses pratiques observées. En effet, sur cette partie exondée de l'étang, devenue vaste terrain de jeux, se succèdent ou se croisent des pratiques plus ou moins agressives pour le milieu (de la circulation de 4X4, de quads, de motos à celle piétonne et canine en passant par le char à voile et le VTT). En hiver lorsqu'il est en eau, l'étang semble rassembler les conditions idéales pour le pratique du Kite surf (plan d'eau peu profond et stable lorsque le vent marin est fort en période hivernale).

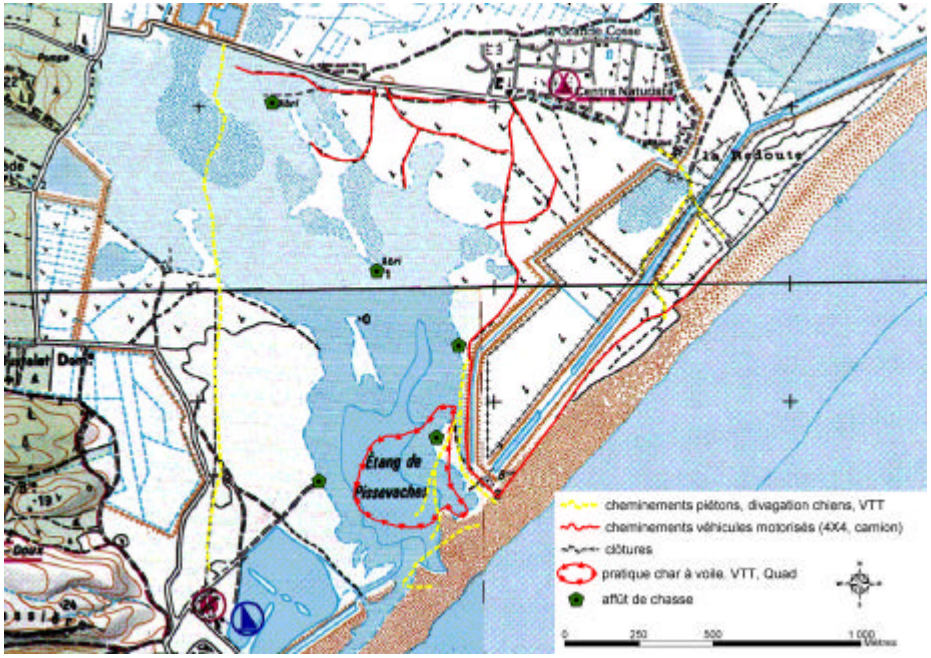

Carte 7 : pratique dans milieux lagunaires

Photographie 28 : entre la plage et les milieux lagunaires

Photographie 29 : promeneurs et chien

Photographie 30 : vététistes

Photographie 31 : Kite char

Photographie 32 : moto

Des pratiques plus anciennes et traditionnelles sont également observées dans les milieux lagunaires de Pissevaches :

Les nombreux affûts appelés " huttes " pour la chasse du gibier d'eau (principalement les canards) témoignent d'une activité cynégétique très ancienne. Une quinzaine de huttes, utilisées plus ou moins régulièrement, sont présentes sur l'étang La position géographique de cet étang sur l'axe migratoire des oiseaux explique cette activité.

Photographie 33 : affût de chasse

L'élevage est également une pratique observée avec la présence de nombreux clos dans la sansouire, témoins de l'utilisation saisonnière de cet espace par un manadier.

Photographie 34 : sansouire pâturée

Photographie 35 : domaine de l'Oustalet

Et enfin une dernière vocation pour les milieux lagunaires de Pissevaches et de ses abords, l'accueil et l'information du public avec le domaine de l'Oustalet qui propose des activités de découverte de la nature, un poney-club, du tir à l'arc. Faute d'entretien et de réelle utilisation, l'îlot des pêcheurs qui remplissait également cette vocation a été victime d'un incendie fin septembre.

Photographie 36 : Tir à l'arc

Photographie 37 : Ilot des pêcheurs

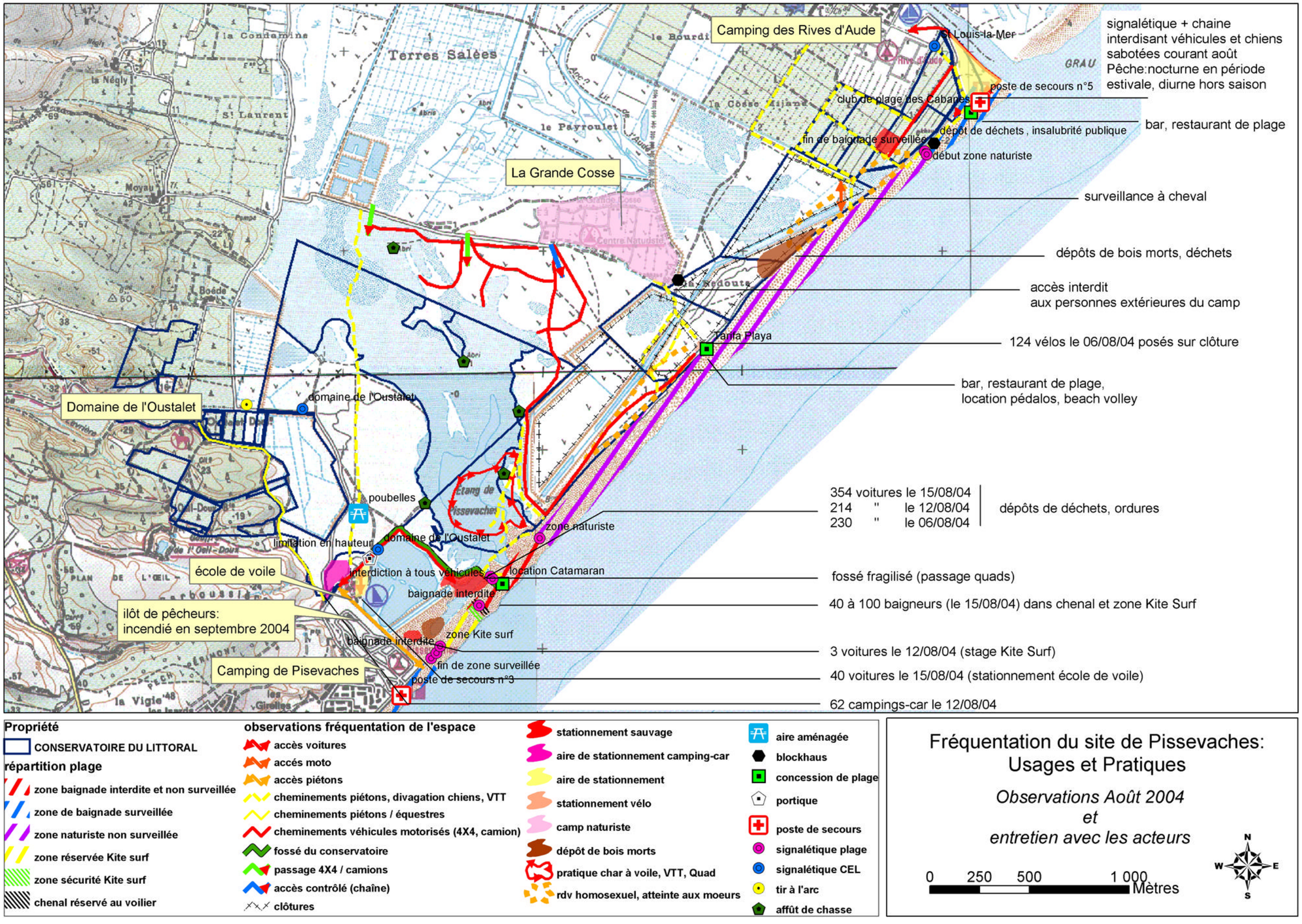

Carte 8 : fréquentation du site de Pissevaches

IMPACTS DE LA FREQUENTATION

Au-delà du simple état des lieux de la fréquentation, il s'agit d'en identifier l'impact : conflits d'usages, dégradations du milieu et déqualifications paysagères portant atteinte au site.

Les origines des ses impacts sont multiples : circulations piétonnes et motorisées, stationnement, signalétique.

Les conflits d'usages

Certaines pratiques semblent en effet incompatibles pour des raisons de sécurité : quad qui circule sur la plage, moto promeneurs et chiens dans les milieux lagunaires, …

Photographie 38 : quad et concession de plage

Photographie 39 : promeneurs et moto dans milieu lagunaire

Photographie 40 : baigneurs dans la zone de sécurité Kite surf

Le 15 août, jusqu'à 100 baigneurs comptabilisé dans la zone de sécurité de Kite surf et le chenal destiné au catamaran de l'école de voile, ce qui pose indéniablement des problèmes de sécurité.

Des propriétaires qui ne souhaitent pas la présence de certaines personnes ou certaines activités sur leurs terrains utilisent des moyens peu scrupuleux pour le faire comprendre.

Photographie 41 : pieux et tessons de bouteille pour empêcher l'accès

Dégradation du milieu

La dégradation du milieu est le résultat d'une fréquentation excessive, plus ou moins responsable, d'un milieu sensible.

La **circulation** piétonne ou motorisée est l'une des causes de dégradation du milieu. En effet les cheminements répétés des promeneurs, vélos, motos et autres voitures dégradent la sansouïre et les espèces végétales qui la composent. Cette circulation et ces piétinements fragilisent également le cordon dunaire affaiblissant son rôle de barrage lors des coups de mer.

Photographie 42 : multitude de cheminements dans les espaces naturels

Photographie 43 : cheminement piétons, vélos et motos

Photographie 44 : traces fraîches de camion dans l'espace lagunaire

Photographie 45 : embouteillage le 15 août, accès à la plage

Le stationnement dit «sauvage», en particulier celui situé à cheval entre l'étang et la plage, est source de dégradation du milieu causé par la sur fréquentation d'un espace non organisé.

Photographie 46 : stationnement sauvage de Pissevaches

Sur ces espaces, la réglementation n'est pas respectée (la circulation et le stationnement des véhicules motorisés sont interdits sur les plages et les espaces naturels. Code de l'environnement, articles L-321-9 et L-362), et en l'absence d'aménagement, ils ne sont pas respectés et font l'objet de nombreuses dégradations et déqualifications (déchets).

Photographie 47 : stationnement sur la plage

Photographie 48 : talus pour contenir le stationnement

Photographie 49 : déchets sur les montilles à limoniastre en bordure du stationnement

Photographie 50 : dunes fragilisées par le stationnement des voitures

Une **signalétique** non respectée

Photographie 51 : panneau réglementaire …

Photographie 52 : … mal situé ?

Photographie 53 : signalétique accès plage des Cabanes le 6/08/04

Photographie 54 : accès plage saboté, panneau arraché (12/08/04)

A force de piétinement et de circulation répétée, les dunes végétalisées dont les montilles à Limoniastre (espèce d'intérêt international) sont fragilisées et dégradées.

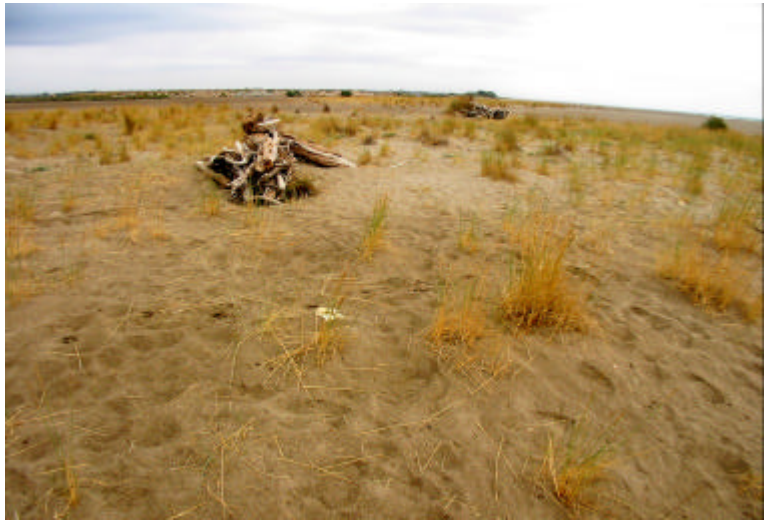

Photographie 55 : dunes fragilisées avec dépôts de bois morts et piétinements successifs

Photographie 56 : montille à limoniastre dégradée

Photographie 57 : milieu rudérale

Photographie 58 : déchets et insalubrité dans roubine limitant stationnement

Déqualifications paysagères

Photographie 59 : dépôt de bois morts et déchets dans dunes

Photographie 60 : accès à la plage et containeur

Photographie 61 : sanitaires à la plage des Cabanes

Certaines pratiques et usages dégradent la qualité paysagère d'un site naturel privilégié sur le littoral languedocien.

PHASE 2 :
CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX

RENCONTRE AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Il a été distingué les **usagers** (personnes qui fréquentent le site, traités par observations et rencontres directes sur le terrain pendant la saison estivale) et les **acteurs** (personnes qui interviennent dans les processus de gestion et/ou de connaissance du site) traités par entretiens.

Une première rencontre sous forme d'entretiens semi ouverts avec chacun des acteurs locaux concernés par les espaces lagunaires de Pissevaches a permis :

⇒ *De compléter et valider les connaissances de terrain en particulier sur les conflits d'usages (nature, origine, lieux, période, conséquences).*cf carte n°8

⇒ *De cerner les stratégies et logiques d'acteurs notamment par rapport aux enjeux environnementaux et paysagers mais également sociaux et économiques. La perception et la représentation des espaces des acteurs seront prises en compte.*

Les acteurs rencontrés :

17 acteurs locaux ont été rencontrés, regroupés en trois catégories :

COLLECTIVITE LOCALE ET INSTITUTIONNEL :

Office du tourisme municipal

Campings municipaux : camping municipal de Pissevaches et camping municipal Rive d'Aude

Ecole de voile

Domaine de l'Oustalet

DDE Service maritime

LES ASSOCIATIONS :

Naturistes : association « plage libre à Pissevaches » et « plage naturiste association »

Protection de la nature et éducation à l'environnement : « ASPECT », « Lutins des mers », « LPO Aude »

Chasse : Association des chasseurs et propriétaires Pérignanais.

Les chasseurs et les protecteurs de l'environnement peuvent faire l'objet d'un rapprochement inattendu. En effet, si leur « philosophie de la nature » respective les opposent bien souvent, leurs objectifs concrets en terme de gestion d'un milieu sont très proches voire identiques.

Les associations naturistes se sont crées récemment pour que leurs pratiques et habitudes anciennes soient reconnues.

LES SOCIOPROFESSIONNELS :

Centre Naturiste de la Grande Cosse

Concession de plage des Cabanes de Fleury (bar de plage)

La manade Margé

Le domaine viticole de Boëde

GFA La Négly (Mr Rosset, gestionnaire des terrains de La compagnie des salins du midi)

CALENDRIER DES USAGES

Le calendrier des usages permet de confirmer que la plus grosse pression sur le site de Pissevaches correspond à la période estivale.

Il nous permet également de voir qu'il n'y a pas de « télescopages » importants sur l'utilisation du site entre les différents acteurs. Par exemple les associations naturistes n'utilisent pas le site à la même période que les chasseurs.

Acteur	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Camping Municipal de Pissevaches												
Camping Municipal Rive d'Aude												
Camping naturiste de la Grande Cosse												
Ecole de Kite surf												
Association "plage libre à Pissevaches"							pleine saison					
Club de plage des Cabanes							ouvert tous les jours					
Manade Margé												
Association des chasseurs et propriétaires pérignanais							entretien des gabions			chasse sur étang de Pissevaches		
ASPECT				Festimômes			exposition à l'Oustalet					
Association Lutins des mers				animations scolaires			balades estivales		animations scolaires			
LPO Aude				période sensible /nidification des oiseaux								
Office du Tourisme				Festimômes			saison touristique					
Plage naturiste association							pleine saison					
DDE Service Maritime	suivi administratif des concessions						contrôles sous-traités					
Domaine de Boëde												
Domaine de l'Oustalet	ouvert toute l'année : mini ferme, poney-club											
Les Salins du midi												

Tableau 1 : calendrier des usages sur le site de Pissevaches

PORTRAIT D'ACTEURS

Il s'agit d'une synthèse des entretiens qui relate les logiques et les stratégies des acteurs rencontrés.

Pour chaque catégories ou groupe d'acteurs trois points seront résumés:

- Personne rencontrée
- Connaissance du site /perception
- Objectif global sur le site :

Collectivité locale et institutionnel :

Office du tourisme municipal

Personne rencontrée :

M SEGUIER Yannick, directeur de l'office du tourisme

Connaissance du site /perception :

L'office du tourisme comprend les enjeux que représentent les espaces lagunaires de Pissevaches.

Objectif global sur le site :

L'OT a porté un certain nombre de projets, (ferme pédagogique et insectarium à l'Oustalet, sentiers pédestres) qui n'ont pu aboutir à cause d'un blocage administratif mais surtout faute de moyens financiers et de réelle volonté politique.

Le site de l'Oustalet a besoin d'aménagements pour canaliser la fréquentation et améliorer l'accueil (WC, sécurité, poubelles…).

Pour l'OT ces espaces naturels privilégiés sur le littoral languedocien (image d'un littoral bétonné) devraient représenter un atout pour la commune de Fleury. Le tourisme de masse est en forte régression (-25% de fréquentation cet été) : l'offre ne correspond plus aux attentes, il est urgent de communiquer une autre image de la station en relation avec ses richesses naturelles, le label PNR…

Il y a un manque de prise de conscience des élus et des difficultés à anticiper, à mener une réflexion au-delà des conflits d'usages.

Campings municipaux : camping municipal de Pissevaches et camping municipal Rive d'Aude

Personnes rencontrées :

M PECH gérant du camping Rive d'Aude et M HERAIL gérant de celui de Pissevaches.

Connaissance du site /perception

L'éloignement relatif du camping des Rives d'Aude par rapport à l'étang de Pissevaches (il est situé au nord des espaces lagunaires, aux Cabanes de Fleury) explique une modeste connaissance des enjeux écologiques du site de Pissevaches. En revanche le fonctionnement et la fréquentation des espaces proches du site (plage et arrière dunes) est bien connu : circulation et stationnement automobile sur plage et sansouïre, point de rencontres homosexuelles peu discrètes voire exhibitionniste. Ces pratiques engendrent, des désagréments pour la clientèle du camping (atteinte aux mœurs) mais aussi des problèmes de sécurité avec la fragilisation du cordon dunaire (circulation et stationnement), qui protège le camping des coups de mer.

Le camping de Pissevaches est beaucoup plus proche des problèmes de sur fréquentation constatée aux abords de l'étang (stationnement sauvage).

La clientèle des campings a une méconnaissance quasi totale de l'existence de milieux naturels riches proches de leurs lieux de vacances et donc encore moins des enjeux écologiques liés au site.

Objectif global sur le site :

Pour les gérants de camping, le site de Pissevaches peut représenter un atout supplémentaire pour la station littoral mais au prix d'une campagne de communication importante.

Ecole de voile et de Kite surf

Personne rencontrée :

M HAMON, responsable de l'école de voile et de Kite surf.

Connaissance du site /perception

Dans un premier temps l'étang de Pissevaches est apparu, lorsqu'il est en eau, comme un site idéal pour la pratique du Kite surf : plan d'eau peu profond et stable lorsque le vent marin est fort en période hivernale. Le plan d'eau situé devant l'école de voile n'est pas suffisamment important pour la pratique de cette activité en plein essor. Le Conservatoire du littoral a informé l'école que cette pratique n'était pas compatible avec leurs objectifs de préservation.

Objectif global sur le site :

Un effort de communication (sur les enjeux écologiques, gestion du grau) est à réaliser pour informer les pratiquants de ce sport, qui sont en général sensibles à la préservation de l'environnement et donc des espaces naturels.

Au niveau de l'organisation de la plage, la zone de Kite surf a bien fonctionnée cet été. Pour la saison prochaine l'école de voile souhaite déplacer sa concession actuelle (location de catamaran) au SUD de la zone Kite surf avec la création d'un « beach bar ».

Domaine de l'Oustalet

Personnes rencontrées :

HERAIL Christophe, garde principal responsable du Service environnement de la Mairie

Sébastien LAZES, adjoint

Connaissance du site /perception

Garde champêtre depuis 15 ans sur le site et garde CEL, Christophe HERAIL connaît bien les enjeux patrimoniaux et les pratiques du site, confirmant les éléments du diagnostic réalisé.

Il déplore l'évolution de la gestion du site de l'Oustalet depuis sa prise en charge par l'Office du tourisme et l'affectation du service environnement principalement à l'entretien des espaces verts de la commune, ne permettant plus un véritable gardiennage des terrains du CEL ni même les patrouilles DFCI ou encore l'entretien du site qui aurait été confié à l'ONF.

Objectif global sur le site :

La réglementation et les aménagements du site ne seront respectés qu'avec un gardiennage efficace et une volonté politique de prendre ces mesures, comme la fermeture des plages aux véhicules.

Le manque d'entretien et de surveillance du site de l'Oustalet pose des problèmes de sécurité et de risque d'incendies.

DDE Services maritimes, Subdivision de Narbonne

Personne rencontrée :

Mr ST MARTIN

Connaissance du site /perception

La DDE assure l'instruction administrative de l'occupation du Domaine Public Maritime : concession de plage dans le cadre d'une délégation de service public à la commune de Fleury, contrôle saisonnier des sous-traités d'exploitation.

Objectif global sur le site :

La réglementation n'autorise aucun accès ou stationnement des véhicules sur la plage (sauf véhicules de service) et ne reconnaît pas de statut de plage « naturiste » ; Le balisage et la police sont de la compétence du Maire.

L'objectif pour les Services Maritimes est de faire respecter les cahiers des charges : libre accès à la plage, raccordement des installations aux réseaux, nettoyage des plages, respect du balisage…

Les associations

Naturistes : association « plage libre à Pissevaches » et « plage naturiste association Saint-Pierre Fleury»

Personnes rencontrées :

Mme PERELLO et M PERELLO président et vice-président de l'association « plage libre à Pissevaches »

Mme DUMAS présidente de « plage naturiste association Saint Pierre Fleury »

Connaissance du site /perception

Usagers « emblématiques » de la plage de Pissevaches, fait d'une pratique ancienne, ils s'expriment par une certaine philosophie dite « nature » et respectueuse de l'environnement. C'est à ce titre que le site de Pissevaches correspond parfaitement, depuis 40 ans, à l'activité balnéaire naturiste des adhérents ou non de ces associations. Cependant une contradiction de taille apparaît puisqu'ils avaient pour habitude, déjà ancienne, de circuler et de stationner sur la partie exondée de la lagune pour un accès direct à la plage. Accès et circulations contenus cet été par un fossé crée par le Conservatoire de littoral, délimitant ainsi au sud du grau une aire de stationnement pour la plage naturiste ou non de Pissevaches.

Objectif global sur le site :

Ces associations revendiquent le droit de pratiquer le naturisme sur les plages prévues à cet effet (plage non surveillée) et surtout de pouvoir y accéder en voiture en avançant comme argument la pratique du naturisme par les personnes handicapées, les personnes âgées, les familles nombreuses (enfants, parasol, glacière).

Ces naturistes souhaitent pouvoir accéder librement et gratuitement à la zone dite « naturiste » et se sont regroupés en deux associations distinguées créées en 2003 à cause d'une

divergence sur la cohabitation des naturistes et des « textiles » (non naturistes).

Protection de la nature et de l'environnement : « ASPECT », « Lutins des mers », « LPO Aude »

Personnes rencontrées :

- « ASPECT » (Association pour la Sauvegarde de la Clape et de ses Territoires) : Christian PLANE, Président et les autres membres du bureau.
- « Lutin des mers » (Association d'éducation à l'environnement basée à Coursan) : Valérie LEFAILLER et Nathalie BOURRET, animatrices.
- « LPO Aude » (Ligue de Protection des Oiseaux délégation Aude) : Henri-Pierre ROCHE, directeur et Dominique CLEMENT, Ornithologue.

Connaissance du site /perception

Ces trois associations interviennent sur le site de Pissevaches ou de l'Oustalet dans leur domaine respectif : mobilisation pour la protection de l'environnement pour ASPECT, éducation à l'environnement pour la LPO Aude.

Ces associations sont conscientes des enjeux patrimoniaux du site et confirment le diagnostic concernant la sensibilité du site et l'impact de la fréquentation et des activités. Certaines ont une très bonne connaissance naturaliste du secteur, intervenant régulièrement soit dans le cadre d'animations (Lutins des mers avec l'accord du CELRL) soit dans le cadre de suivis ornithologiques (LPO Aude).

La LPO Aude confirme l'intérêt majeur du site pour les laro-limicoles, en particulier au niveau des zones de sansouïre et d'îlots dans la lagune, mais le dérangement systématique de l'avifaune à la suite des manipulations du grau entraînant l'assèchement précoce de la lagune.

Lutins des Mers a développé de 2000 à 2003 des animations pour les scolaires et des balades estivales, parfois en partenariat avec l'association ETAN (îlot des pêcheurs). L'accueil des scolaires est aujourd'hui limité par les usages de la plage (naturisme et autre …), les problèmes de sécurité (risques d'incendies, sentiers de l'œil doux) et le manque de services (toilettes).

L'association ASPECT créée en 2000 pour s'opposer au projet d'aménagement du front de mer continue à se mobiliser pour la sauvegarde de l'environnement de St Pierre-la-Mer, s'opposant à l'accès des véhicules sur les plages, et présentera durant l'été une exposition de photos dans la bergerie de l'Oustalet.

Objectif global sur le site :

Les associations de naturalistes et de protection de l'environnement partagent l'objectif visant à gérer la fréquentation du site en reculant l'aire de stationnement vers le camping et en assurant une surveillance du site accompagnée d'actions de sensibilisation du public.

Mais la gestion du grau conditionne aussi la fréquentation du site et les risques de perturbation en période de reproduction de l'avifaune.

Chasse : Association des chasseurs et propriétaires Pérignanais.

Personne rencontrée :

Mr QUINTILLA Jean-Bernard, Président.

Connaissance du site /perception

L'étang de Pissevaches fait l'objet d'une chasse au gibier d'eau dans le cadre d'une convention cynégétique entre le Conservatoire du Littoral et la société communale (Association des chasseurs et propriétaires pérignanais). Cette pratique concerne une cinquantaine d'adhérents actifs qui entretiennent

une vingtaine de huttes de chasse (gabiers) et ne peuvent chasser que d'octobre-novembre à janvier lorsque l'étang et en eau. Ainsi l'activité cynégétique ne perturbe pas la nidification de l'avifaune patrimoniale du printemps et n'entraîne pas de conflits avec les touristes en période estivale.

Les chasseurs partagent le diagnostic sur les enjeux patrimoniaux et l'impact de la fréquentation, aggravé par les interventions sur le grau, ce qui a permis un rapprochement avec les naturalistes dans le cadre du plan de gestion des zones humides de l'embouchure de l'Aude.

L'Association de chasse communale est en conflit avec la compagnie des Salins du Midi à propos d'un projet d'échange de terrains et chemins communaux.

Objectif global sur le site :

L'association de chasse communale souhaite pouvoir continuer à chasser sur l'étang de Pissevaches et les terrains communaux (charrués, Rivières-le-bas) même si la chasse au gibier d'eau est en régression.

Les chasseurs partagent les objectifs des naturalistes visant à maîtriser la gestion du grau et la fréquentation des abords de Pissevaches en reculant l'aire de stationnement.

Les socioprofessionnels :

Centre Naturiste de la Grande Cosse

Personne rencontrée :

M CABANEL, co-gérant du camp naturiste de la Grande Cosse

Connaissance du site /perception

L'étang de Pissevaches et ses milieux associés participent grandement à l'image et à la philosophie d'un mode de vie que souhaite véhiculer un centre naturiste tel que celui de la Grande Cosse. En ce sens ces milieux naturels servent d'argument commercial (environnement sauvage, « la presqu'île nature ») pour une clientèle à 70 % étrangère (essentiellement de l'Europe du nord).

Mais Pissevaches représente également une source de problèmes avec notamment celui de la gestion du grau.

Objectif global sur le site :

Conserver une image de naturisme « propre », contrarié actuellement par les pratiques déviantes dans les dunes, également constatées, non compatibles avec la clientèle familiale du centre.

L'autre paramètre important dans la stratégie de cet acteur c'est la gestion du grau. En effet en période hivernale, lorsque l'étang est en eau, et au moment des coups de mer la voie d'accès au centre est temporairement inondée (parfois plusieurs jours) posant des problèmes de sécurité pour les 3 familles sédentaires du centre (employés à l'année).

Gérant également d'une concession de plage « le Tarifa playa », l'accès à partir du centre, pour le ravitaillement 2 fois par jour, emprunte les abords directs de l'étang en contournant le canal Saint Louis.

Concession de plage des Cabanes de Fleury (bar de plage)

Personne rencontrée :

M SANMARTI, gérant de la concession de plage des Cabanes, le Club HBB.

Connaissance du site /perception

Si il y a bien une perception du côté sauvage de Pissevaches et de son lido par le gérant et sa clientèle, il y a cependant une certaine méconnaissance des enjeux écologiques du site, non pas par un manque d'intérêt, mais plutôt par un manque d'information, de communication. La méconnaissance et/ou parfois simplement l'incivilité engendrent une dégradation des espaces sensibles : insalubrités publiques dans les dunes en l'absence de sanitaires digne de ce nom à la plage des Cabanes par exemple.

Autre point, les pratiques anciennes locales et ancrées dans les mentalités sont difficiles à faire évoluer : pêche nocturne avec accès 4X4 sur la plage.

Objectif global sur le site :

Si le club de plage rempli évidemment une fonction commercial, il y a néanmoins une réelle volonté de son gérant d'intégrer sa structure au paysage et aux espaces naturels environnants. Un effort d'intégration paysagère déjà mené cet été, qu'il souhaite poursuivre et améliorer la saison prochaine.

Au-delà même il est prêt à ce que son club de plage soit le support d'une campagne de sensibilisation et d'information sur les intérêts et les enjeux écologiques des espaces naturels environnants, au moyen d'un ou deux panneaux.

Toujours dans un souci de rendre le fonctionnement de la plage le plus respectueux de l'environnement et des espaces : projet de création d'un chenil pour les chiens.

La manade Margé

Personne rencontrée :

M MARGE, manadier

Connaissance du site /perception

Le site de Pissevaches est pour le manadier le support d'une exploitation de 560 ha essentiellement en système de pâturage extensif. Aujourd'hui l'entreprise se traduit par une réussite sociale et familiale : 4 familles vivent de l'exploitation. Il y a également une activité de gîte et de restauration.

Objectif global sur le site :

La fréquentation touristique du site en été ne lui permet pas de pratiquer son activité sur ces espaces (plusieurs clos entre le nord de l'étang et les Cabanes de Fleury). Il y a en effet une incompatibilité entre l'élevage de taureau et la circulation piétonne des personnes pour se rendre à la plage au travers des pâtures (essentiellement clientèle du centre naturiste de la Grande Cosse). Cependant une fois la remise en état des clôtures il projette d'y amener à nouveau les bêtes mais hors saison touristique.

Projet d'échanges de parcelles avec les chasseurs.

Le domaine viticole de Boëde

Personne rencontrée :

Mlle ARNAUD, propriétaire

Connaissance du site /perception

Mlle ARNAUD est née au domaine de Boëde qui appartient à sa famille depuis 150 ans et connaît donc très bien l'étang de Pissevaches où elle chassait le canard à une époque où il n'y avait que trois gabions. Elle constate qu'il y a beaucoup plus de chasseurs aujourd'hui entraînant beaucoup de conflits. Ses terrains sont exploités pour la vigne ou le pâturage par Mr ROSSET. Son marais de chasse n'est plus utilisé.

Mlle ARNAUD ne connaissait pas l'importance des enjeux patrimoniaux, mais regrette les dégâts causés par les véhicules tout-terrain, la place prise par les activités sportives et les nuisances causées par les bassins de lagunage. Elle constate que l'étang s'assèche d'avantage : il n'y a plus de coquilles.

Objectif global sur le site :

Mlle ARNAUD souhaite lorsqu'elle vendra ses terrains que le site reste en l'état : elle déplore l'excès de constructions sur le littoral en garrigue sur la Clape.

Le GFA de la Négly, gestionnaire des terrains de la compagnie des salins Salins du midiMidi :

Personne rencontrée :

Mr ROSSET et son garde Mr CAUQUIL

Connaissance du site /perception

Mr ROSSET exploite ou gère la plupart des terrains communaux et désespère de pouvoir faire aboutir un important projet agri-touristique autour du domaine de Saint-Louis-de-la-Mer pour lequel une étude de faisabilité a pourtant été réalisée par les Ecologistes de l'Euzière.

Le blocage actuel concerne notamment un litige portant sur sa proposition d'échange de terrains qui lui permettrait de ne plus avoir une enclave au milieu de ses terrains constituée par un chemin communal chassé jour et nuit par une dizaine de personnes. Il propose en échange environ 300 ha en partie nord de Pissevaches mais le Syndicat de chasse aurait refusé toute discussion.

Les Salins du Midi sont également en conflit avec le Conservatoire du littoral à la suite d'intrusions d'eau salée dues au mauvais état des digues de protection et de l'ouvrage.

Objectif global sur le site :

Mr ROSSET souhaite discuter avec les acteurs du site pour faire aboutir son projet dont l'équilibre repose sur une activité agricole, une activité cynégétique et un parc ornithologique ;

Il projette également de mettre en Réserve Nationale de Chasse le secteur autour du chemin communal objet du litige.

Il pourrait en contrepartie permettre l'acquisition par le CELRL de la partie Nord de l'étang de Pissevaches et de la parcelle attenante au camping, pressentie comme aire de stationnement pour l'accès à la plage. Il pourrait également envisager la possibilité de rétablir une amenée d'eau douce vers l'étang de Pissevaches mais souhaite être associé à la gestion du grau, redoutant l'impact du sel sur les vignes.

	Protection avifaune												
Protection avifaune		Protection flore											
Protection flore	++		Préservation paysages										
Préservation paysages	++	++		Animations nature									
Animations nature	+	++	++		Chasse								
Chasse	+/-	++	++	- -		Baignade							
Baignade	o	-	o	o	o		Loisirs nautiques						
Loisirs nautiques	- -	o	o	-	- -	-		Pratique VTT					
Pratique VTT	-	- -	o	-	- -	o	o		Circulation véhicules				
Circulation véhicules	- -	- -	- -	- -	- -	-	o	-		Naturisme libre			
Naturisme libre	o	-	o	- -	o	+/-	-	o	-		Agriculture (vignes)		
Agriculture (vignes)	o	o	+	+	++	o	o	o	o	o		Elevage (manade)	
Elevage (manade)	+/-	+/-	+	+/-	-	o	o	-	o	o	o		Camping
Camping	-	-	-	-	-	++	++	++	o	+	+	-	
Camp naturiste	-	-	-	-	o	o	+	+	o	-	o	-	-
Concession de plage	-	- -	-	-	o	++	+	+	-	+	o	o	++
Ecole de Kite	- -	-	-	- -	- -	- -	++	o	o	-	o	o	++

Camp naturiste		
Concession de plage		
Ecole de Kite		

++ activités très compatibles

+ activités compatibles

o activités sans influences réciproques

- activités peu compatibles

-- activités incompatibles

Tableau 2 : grille de compatibilité des activités sur Pissevaches

LA TABLE RONDE

La table ronde organisée le 27/01/05 avec les acteurs locaux pour arrêter les principes d'un aménagement organisationnel et paysager de l'étang de Pissevaches, a fait l'objet du compte rendu suivant :

PARTICIPANTS :

Elus :

- M SABLAIROL Maire de Fleury d'Aude
- M PATRAC Adjoint au Maire de Fleury d'Aude

Comité de pilotage :

- Mlle Florence VERDIER, Conservatoire du Littoral
- Mme Florence DESSALES Conservatoire du Littoral
- M Franck CAZIN SMBVA

Bureaux d'études :

- M Alain DINDELEUX CPIE
- Mlle Hélène IMBERT CPIE
- M Matthieu LEROUX ECOSYS
- M JM PETIAU ECOSYS

Acteurs locaux :

- M Dominique CLEMENT, LPO Aude
- Mme Nathalie BOURRET, association « Lutins des mers »
- Mr Christian PLANE, ASPECT
- Mme Gisèle DELATTE, ASPECT
- Mme Salika PERELLO, association « plage libre à Pissevaches »
- M Serge PERELLO, « plage libre à Pissevaches »
- M Claude KEPLER, « plage libre à Pissevaches »
- M Gérard PAOLI, « Plage naturiste association »
- M ALQUIER, « Plage naturiste association »
- Mme Christiane DUMAS, « Plage naturiste association »
- Mme Arlette PAOLI, « Plage naturiste association »
- M Christophe HAMON, Ecole de Kite-surf de Saint-Pierre-la-mer
- M Alexandre RAMIREZ, Ecole de Kite-surf de Saint-Pierre-la-mer
- M Francis HERAIL, Camping de Pissevaches
- M Christophe HERAIL, service environnement commune de Fleury et garde conservatoire du littoral
- M Jean ROSSET, propriétaire
- M Robert MARGE, éleveur de Taureaux, fermier du conservatoire
- M JL CABANEL, Camping la Grande Cosse
- M Jean-Bernard QUINTILLA, syndicat chasse de Fleury
- M Jean-Pierre PUJOL, SMNLR/SM11
- M A SAINT MARTIN, SMNLR/SM11

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de la démarche engagée par le Conservatoire, le SMBVA et la Commune
2. Présentation de l'essentiel du diagnostic:

Réglementation, enjeux écologiques, impact de la fréquentation et synthèse des entretiens

3. Les principes d'aménagement pour des objectifs de préservations et de valorisation du site

COMPTE RENDU

Introduction

Florence DESSALES expose la démarche engagée par le Conservatoire du Littoral sur le site de l'étang de Pissevaches. Elle rappelle que le premier objectif du Conservatoire est la préservation des espaces littoraux sensibles. La fréquentation constatée sur l'étang de Pissevaches et son lido ne sont pas compatibles avec les objectifs de préservation du Conservatoire. Une étude a donc été confiée au groupement *ECOSYS* et *CPIE* des Pays Narbonnais afin de définir un programme d'aménagement paysager et organisationnel sur cet espace naturel.

M SABLAIROL, maire de Fleury, fait part de la volonté de la Commune pour la mise en place d'une gestion du site.

Un tour de table permet à tous les participants de se présenter.

JM PETIAU, en charge de l'animation, propose les règles du jeu pour que cette table ronde soit constructive.

Le Diagnostic

Alain DINDELEUX du CPIE et Matthieu LEROUX *ECOSYS* présentent les points essentiels du diagnostic avec :

1. Le rappel des lois et des règlements en vigueur

« La circulation et le stationnement des véhicules motorisés sont interdits sur les plages et les espaces naturels (Code de l'environnement, articles L-321-9 et L-362) ».

Actuellement cette réglementation n'est pas respectée sur le site de Pissevaches.

2. Les enjeux écologiques

L'étang de Pissevaches et son lido offrent des habitats et des espèces remarquables. La vocation première du site est la préservation des richesses écologiques avec un fonctionnement naturel du grau.

3. L'impact de la fréquentation

Un reportage photographique (observations de terrains réalisées en août 2004), permet de rendre compte que certaines pratiques ne sont actuellement pas compatibles avec l'objectif de préservation du site.

4. La synthèse des entretiens avec les acteurs locaux

17 acteurs locaux ont été rencontrés. La synthèse de ces entretiens est présentée avec le calendrier des usages et la grille de compatibilité. Il en ressort un certain consensus : il n'est plus concevable de stationner, de circuler sur la plage et dans les milieux naturels.

Le diagnostic n'a pas fait l'objet de remarques particulières. L'assistance souhaitait connaître et débattre au plus vite du projet d'aménagement.

Les principes d'aménagement

Surveiller le site.

C'est le premier principe pour faire appliquer les règlements en vigueur, respecter la signalétique, et les futurs aménagements et équipements. En effet la fréquentation du site ne peut pas faire l'économie de cette **surveillance** « policière », qui relève a priori des pouvoirs du Maire, et d'une volonté municipale d'affecter un garde du littoral et de replacer un poste de secours au niveau du grau.

Réactions / échanges :

M SABLAIROL pense que c'est un bon principe mais qui soulève un certain nombre de contraintes : la zone prévue pour l'implantation d'une vigie n'est pas desservie par les réseaux électricité, eau, téléphone.

M PUJOL approuve ce principe d'aménagement et précise qu'il peut exister différents niveaux d'équipements des postes de secours.

Sur le principe de l'affectation d'un garde littoral, M SABLAIROL est d'accord pour recentrer la mission du garde littoral sur la surveillance notamment en période estivale. La commune est prête à mettre les moyens nécessaires. A ce titre elle vient d'affecter un nouveau garde du littoral à la gestion des propriétés du Conservatoire sur la commune.

M CLEMENT précise que la surveillance ne doit pas être réalisée exclusivement sur la plage et en période estivale, mais sur l'ensemble du site de Pissevaches (lido et lagune) et à toutes les saisons.

Renforcer la communication et sensibiliser le public.

Pendant à la surveillance du site, la **communication** et la **sensibilisation** du public doivent être renforcées autour de la valeur écologique du site, de sa propre identité et des actions d'éducation à l'environnement. A ce titre le site de l'Oustalet remplirait parfaitement cette fonction d'accueil, d'information et de sensibilisation du public (Opération plage vivante avec la LPO et le PNR, animations nature, expo à l'Oustalet). L'implantation de points relais information sur les stationnements, dans les campings, voire les concessions de plage, contribueraient à la mise en œuvre de ce principe d'aménagement.

Réactions / échanges :

Tout le monde s'accorde à dire que la préservation du site de Pissevaches passe par un effort de communication et de sensibilisation du public.

M ALQUIER rapporte la mémoire du lieu.

M PLANE explique que les choses évoluent et qu'elles ne sont plus les mêmes qu'il y a 50 ans.

Consacrer le stationnement des véhicules hors secteur sensible du grau de Pissevaches et des milieux naturels.

Le fossé, créé en début d'été 2004, se révèle fragile mais néanmoins efficace. Il s'agit donc là d'étudier la possibilité d'un stationnement en continuité nord du camping de Pissevaches.

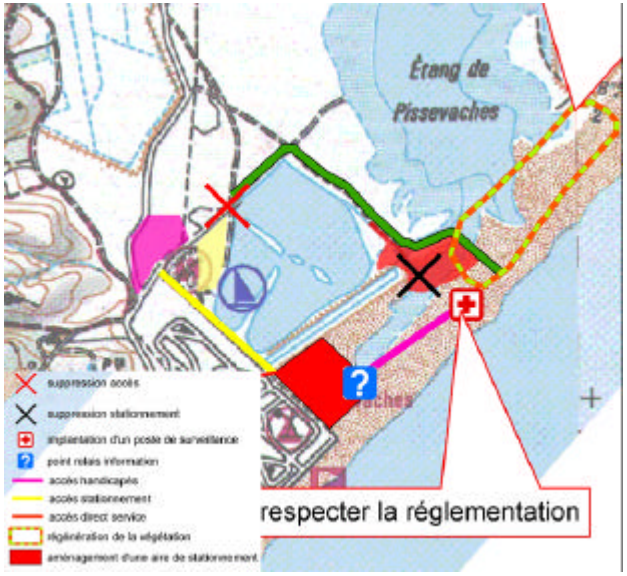

Réactions / échanges :

Les membres de « Plage naturiste association » veulent conserver leurs habitudes anciennes, à savoir accéder à la plage naturiste en voiture (stationner près de la digue) et exposent abondamment leurs motivations : accès pour les handicapés, les familles avec enfants, la surveillance des voitures,……La revendication d'accès handicapés peut être satisfaite avec l'implantation d'une vigie (accès avec platelage du stationnement à la vigie). A noter également un certain désaccord entre les 2 associations naturistes. L'association « Plage libre à Pissevaches » est plus ouverte à la discussion et souhaite trouver des solutions compatibles avec les objectifs du Conservatoire.

Cette possibilité de stationner à la digue, dans un espace sensible propriété du Conservatoire, ne manque pas d'être considérée par l'ensemble des autres acteurs comme une contradiction avec les enjeux écologiques.

Mme VERDIER rappelle que le SMBVA a réalisé en 2003 le plan de gestion des zones humides de la Basse Vallée de l'Aude, qui couvre notamment le secteur de Pissevaches, qui a fait l'objet d'une validation par l'ensemble des partenaires associées et a fixé un certain nombre d'actions à mener. Ce plan préconise la requalification du littoral de Fleury, acte le principe d'actions et d'aménagements visant à réorganiser la fréquentation des espaces naturels pour leur protection et leur mise en valeur. L'étude réalisée sur l'étang de Pissevaches et les aménagements qui en découleront doivent s'inscrire dans le cadre de ce plan de gestion.

Tous les acteurs présents reconnaissent l'impérieuse nécessité d'organiser la fréquentation de ces milieux sensibles.

M DUMAS s'appuie sur un décret, qui semble assouplir certains points de la loi littoral et sur le *« chemin des douaniers »,* pour revendiquer le libre accès et circulation sur la plage.

M PUJOL fait un rappel législatif, en précisant qu'il est vrai que ce décret assoupli quelques points de la loi littoral, mais en aucun cas ne remet en cause ses grands principes, dont l'interdiction de la circulation motorisée sur la plage quelque soit la nature des terrains (propriété publique ou privée). Quant au chemin des douaniers, il s'agit d'un chemin strictement piéton. Il précise également que la gestion de la plage par les services maritimes de l'Etat (concession, surveillance,…) se fait en étroite collaboration avec la commune (délégation du service public) et le Conservatoire.

M MARGE, considérant l'accès à la plage pour les personnes handicapées, propose aux naturistes d'instaurer un système de navette avec des charrettes tirées par des chevaux, mode de

transport écologique. De plus il demande aux naturistes de faire preuve de plus de tolérance et de respect pour les autres. Il précise qu'il préfère ne pas mettre ses taureaux en période estivale pour éviter les conflits.

Devant l'insistance des naturistes à vouloir accéder à la plage en voiture, M CAZIN s'étonne et a du mal à comprendre les naturistes qui se disent respectueux de l'environnement. Il y a là une certaine contradiction. Mme DUMAS rétorque qu'ils ont besoin de surveiller leurs véhicules.

M CABANEL précise que sa clientèle naturiste (2000 personnes/jour en été) parcourt volontiers plus de 500 mètres entre le camp et la plage. Sa clientèle est à la recherche du caractère sauvage du site.

M HAMON pose le problème de la localisation d'une nouvelle aire de stationnement. Celle proposée risque d'engendrer des désagréments (poussières, bruit) pour la clientèle du camping de Pissevaches. Un recul du stationnement au niveau de celui de l'école de voile serait peut être mieux approprié.

Organiser et limiter la circulation dans les espaces naturels.

Un effort doit également être porté sur l'organisation et la limitation de **la circulation** à l'intérieur des espaces naturels.

A ce titre, l'accès utilisé par le centre naturiste de la Grande Cosse à sa concession de plage (Tarifa Playa) pour raison de service, en traversant la sansouïre, contournant la digue et longeant la plage, n'est pas satisfaisant. Un accès plus direct peu être envisagé mais sous réserve d'utiliser une mode de transport léger qui ne suscite pas d'aménagement lourd sur le cheminement actuel utilisé par la clientèle piétonne du camp naturiste.

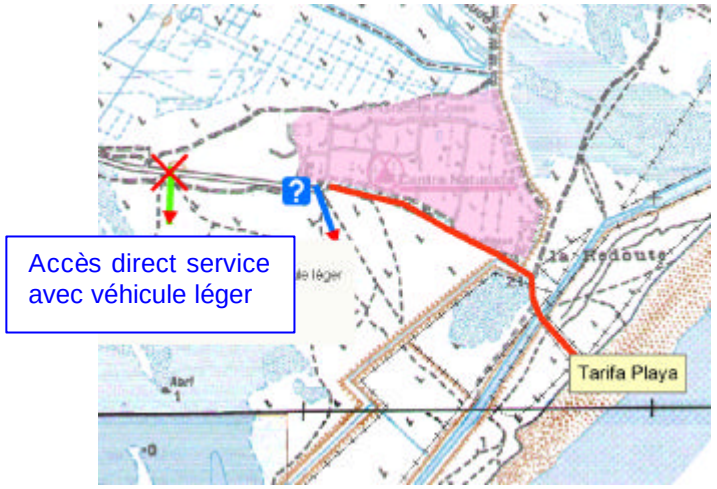

Réactions / échanges :

M CABANEL précise qu'il s'agit seulement d'un aller-retour dans la journée pour réapprovisionner le bar de plage. Il reste cependant ouvert à des propositions qui résoudront la situation actuelle.

Protéger le milieu dunaire.

Il s'agit de mettre en défens les habitats naturels (régénération de la végétation avec aménagements écologiques type ganivelles).

Ce point n'a pas été abordé pendant la table ronde.

Conclusion

M. le Maire fait le constat qu'il y a un blocage de la part de « Plage naturiste association ». Il ne peut en tant que Maire sensible à l'environnement et ayant des obligations dans ce sens, être d'accord avec l'accès des véhicules sur la plage. Il rappelle qu'il existe une réglementation et que la commune se doit de l'appliquer et de la faire respecter.

M. PATRAC précise en outre qu'il y a actuellement une incohérence entre l'adhésion de la Commune à la charte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, la signature de la convention de gestion avec le Conservatoire du Littoral et laisser le stationnement et la circulation des véhicules sur la plage.

Florence DESSALES précise que la seule décision qui était prise avant la table ronde était de faire quelque chose, contrairement à ce que les membres de « Plage naturiste association » disent. La situation actuelle tolérée depuis longtemps n'est plus concevable. C'est dans ce sens qu'une mission d'étude a été lancée afin de trouver des solutions en associant à la réflexion les acteurs locaux (entretiens individuels avec 17 acteurs et table ronde) pour entendre et comprendre les objectifs de tout le monde. Elle rappelle que les naturistes ne sont pas les seuls usagers du site.

Florence VERDIER rappelle également que l'objectif prioritaire du Conservatoire sur ce site est de faire reculer au maximum la voiture dont le stationnement a clairement était démontré comme incompatible avec les enjeux écologiques et paysager d'un site réputé sauvage. Le Conservatoire ne peut pas se soustraire à sa mission de protection de l'environnement sur les terrains qu'il acquiert et doit faire face à ses responsabilités.

En conséquence les principes d'aménagement paysager sont adoptés et seront approfondis quant à leur mise en oeuvre.

PHASE 3 : LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT PAYSAGER OPERATIONNEL

LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT RETENUS

PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Le site de Pissevaches est un site d'intérêt écologique et paysager majeur confronté à des pratiques et des usages pas toujours compatibles avec l'objectif de préservation.

Les enjeux, par rapport à cet objectif, s'expriment d'une part en termes de diversité et de rareté des habitats et des espèces floristiques et faunistiques, et d'autre part en terme de singularité paysagère d'une des rares lagunes du littoral languedocien. Le corollaire immédiat à ces enjeux conclut à la question :

- Qu'est ce qui favorise ou dessert cette richesse patrimoniale, écologique et paysagère ?

La confrontation entre les enjeux et la fréquentation est sans appel : rares sont les pratiques et usages qui ne se révèlent pas contradictoires avec l'objectif de préservation, essentiellement par pénétration non contrôlée d'un milieu fragile et déqualifications paysagères.

L'objectif de préservation et la réalisation de ces enjeux intéressent le Conservatoire, propriétaire du site, mais également la Commune et ce, à deux titres :

- En tant que gestionnaire des terrains du Conservatoire, mais aussi membre du PNR de la Narbonnaise et acteur du plan de gestion des zones humides (SMBVA).
- En tant que promoteur public sur son territoire, et en particulier sa station balnéaire, d'un tourisme durable qui n'a pas d'autre choix pour l'avenir que de rompre avec le tourisme de « masse ».

Les orientations de gestion retenues par le Conservatoire sont en conséquence partagées par la Commune.

QUATRE PRINCIPES D'AMENAGEMENT

L'aménagement du site passe par quatre principes :

1. **Surveillance du site et application de la réglementation en vigueur**

Cette surveillance est nécessaire pour l'application des règlements en vigueur, faire respecter la signalétique et les futurs aménagements et équipements. La fréquentation du site ne peut pas faire l'économie de cette surveillance « policière » et qui relève a priori des pouvoirs du Maire, d'une volonté municipale d'affecter un garde du littoral et de replacer un poste de secours au niveau du grau

2. **Protection des milieux dunaires, des habitats et du patrimoine naturel**

Il s'agit de mettre en défens les habitats naturels (régénération de la végétation avec aménagements écologiques type ganivelles).

3. **Gestion de la fréquentation et des usages**

Il s'agit en priorité de consacrer le stationnement des véhicules hors secteur sensible du grau de Pissevaches.

4. **Signalétique, sensibilisation et communication**

Le seul enjeu paysager, d'un paysage qui se singularise avant tout par son caractère naturel et sauvage, exige un parti d'aménagement qui respecte ce caractère en évitant toute artifice superflu et qui repose sur la requalification des milieux. La qualité du paysage sera intimement liée à celle des milieux et de leur intérêt écologique.

TRANSFERT D'EXPERIENCES REGIONALES EN AMENAGEMENT DE SITES LITTORAUX :

Etude de cas au Mas Larrieu (Argelès-sur-Mer) et au niveau de la plage de Vendres.

- **Étude du cas de la Réserve Naturelle du Mas Larrieu à Argelès-sur-Mer**

(Compte-rendu de la visite de terrain du 31/03/05 – accueil par Stéphane KATCHOURA, Conservateur / Tél. 04-68-95-34-53).

Le Mas Larrieu est une Réserve Naturelle située de part et d'autre de l'embouchure du Tech, étendue sur 145 ha acquis par le Conservatoire du littoral. La gestion du site a été confiée à la Commune d'Argelès-sur-Mer, qui affecte deux employés à temps plein à la gestion et à la valorisation de cet espace protégé.

Ce site a été choisi pour un transfert d'expériences en raison des similitudes avec le lido de Pissevaches : la présence d'un cordon dunaire soumis à l'érosion et à une surfréquentation estivale, la proximité de campings et la situation au débouché d'un fleuve côtier occasionnant des dépôts importants de bois échoués sur les plages. En effet, le site du Mas Larrieu a été confronté il y a un peu plus de 10 ans aux mêmes problématiques que celles identifiées sur le site de Pissevaches : accès des véhicules sur les plages, circulation d'engins tout-terrain dans les espaces naturels, piétinement du cordon dunaire.

En raison des enjeux écologiques identifiés (flore rare et endémique : Dune Roussillanaise à Ephedra), un premier plan de gestion réalisé en 1994, donne la priorité à la fermeture des accès pour tous les véhicules sur l'ensemble du site. Dès 1995, l'aménagement de barrières, chicanes et clôtures a empêché physiquement l'accès des véhicules dans l'espace naturel en dehors des aires de stationnement réservées. Ces dispositions accompagnées par une surveillance permanente et facilitées par le cadre réglementaire de la Réserve Naturelle ont permis de gérer correctement la fréquentation du site et de limiter les cheminements à travers le lido.

Le contexte socio-économique est également comparable à la situation de Saint-Pierre la Mer : le Mas Larrieu s'inscrit en limites des communes d'Argelès, Elne et Saint Cyprien, représentant le plus grand complexe d'hôtellerie de plein air en Europe avec environ 50 campings et une capacité d'accueil de 150.000 personnes.

Les protections classiques de type ganivelles installées dans un premier temps se sont révélées insuffisantes : beaucoup ont été arrachées et utilisées comme combustibles, d'autres ont souffert des assauts de la mer. Sur ce site les clôtures ont donc été renforcées efficacement par des poteaux en fer galvanisé et 3 rangées de fil de fer, notamment pour bloquer l'accès des motos tout-terrain. Un diagnostic a été réalisé par le CEPREL sur les dunes montrant un phénomène d'érosion important et la nécessité de protections pour fixer les dunes. Les dunes font partie du Domaine Public Maritime mais la Réserve Naturelle peut intervenir car les parcelles sont nommées dans le décret de création.

Le bois flotté est parfois échoué en grande quantité sur la plage : le ramassage est parfois autorisé exceptionnellement avec l'aménagement d'un accès temporaire pour les véhicules. Le plus souvent le bois échoué permet de stabiliser la dune et se retrouve rapidement recouvert par le sable sous l'effet du vent.

Le Mas Larrieu projette d'installer des éco-compteurs aux différents accès pour mieux connaître la fréquentation, d'améliorer la signalétique d'information, en 3 ou 4 langues, et de poursuivre la protection des massifs dunaires.

En conclusion, le Mas Larrieu a connu il y a 10 ans une situation similaire à celle analysée à Pissevaches et a su, grâce à quelques aménagements et à une surveillance permanente restaurer un site naturel.

Fig. 1 PHOTOGRAPHIE AERIENNE DE 1994

Vue générale de la zone en 1994, début du premier plan de gestion de la réserve naturelle.

Limite de la réserve naturelle (tracé réalisé d'après les matrices cadastrales et rapporté sur le fond photographique avec une précision de + 10 m.)

Echelle : 1/10 000 e

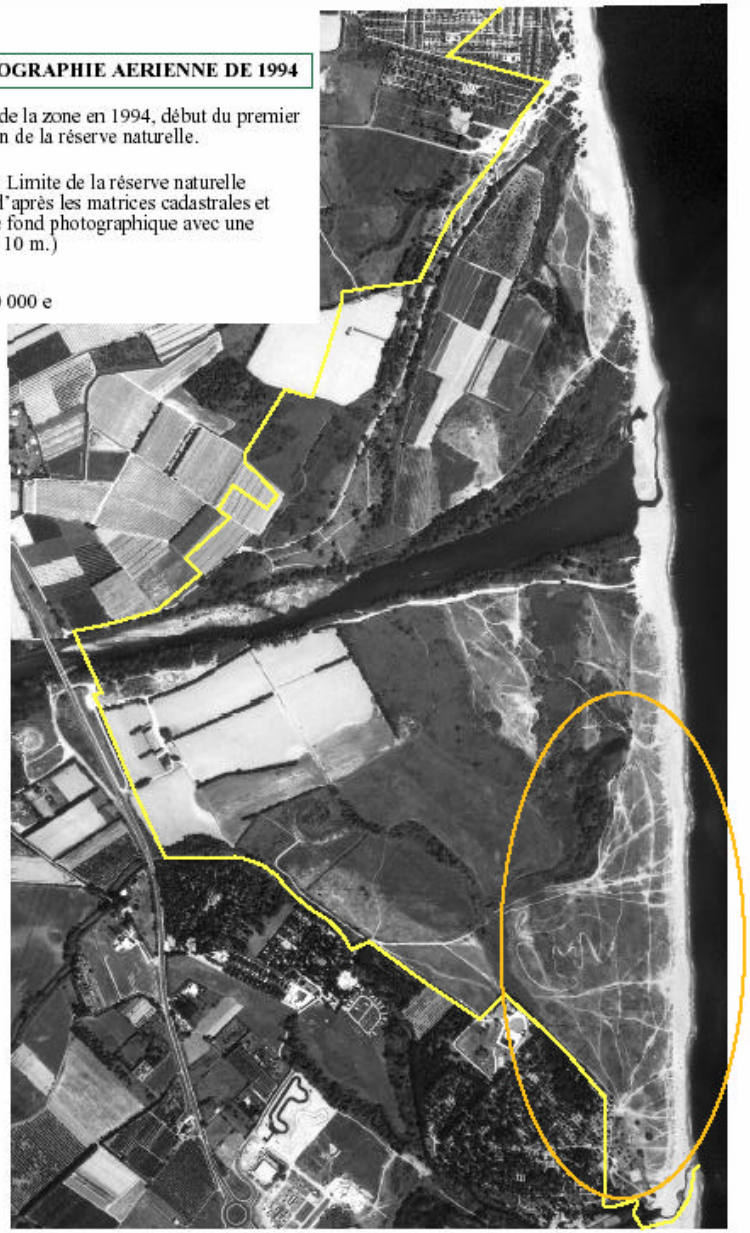

. EVOLUTION DE LA ZONE DURANT LA PERIODE 1994/1999

Fig. 2 PHOTOGRAPHIE AERIENNE DE 1999

Vue générale de la zone en 1999, fin du premier plan de gestion de la réserve naturelle.

Limite de la réserve naturelle (tracé réalisé d'après les matrices cadastrales et rapporté sur le fond photographique avec une précision de + 10 m.)

Echelle : 1/10 000 e

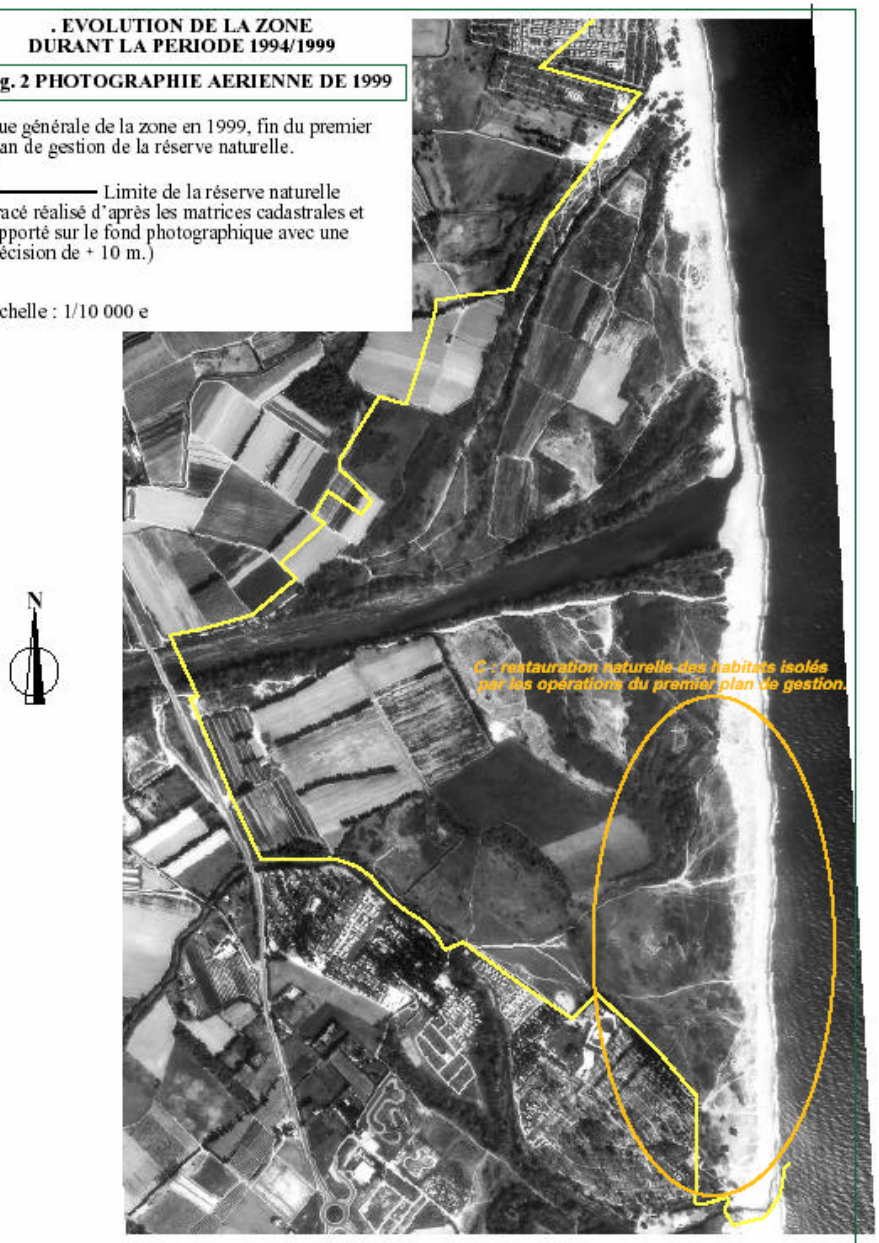

Photographie 62 : aménagements d'accès au site du Mas Larrieu

Photographies 63 : zone sud du Mas Larrieu en 2002 et station 13 en 1995 et 2000

➢ Étude du cas de la plage de Vendres

(Compte-rendu de la visite de terrain du 31/03/05 – accueil par Philippe RICHARD de l'EID Méditerranée – Service Protection du littoral / Tél : 04 67 63 67 51)

Ce site a fait l'objet également d'un aménagement visant à empêcher physiquement l'accès des véhicules sur la plage en reculant l'aire de stationnement en arrière des zones humides.

Sur ce littoral héraultais, le recul du stationnement d'environ 500 m a été effectué il y a 20 ans, et l'interdiction d'accès des véhicules sur la plage est aujourd'hui acceptée par tous.

Le cordon dunaire de la plage de Vendres a fait l'objet en 2001 d'une opération lourde de restauration avec reprofilage et un maillage dense de ganivelles permettant une protection efficace contre l'érosion éolienne et le piétinement.

Photographie 64 : maillage de ganivelles et pupitre d'information

L'ouvrage vise également à protéger l'arrière dune contre la mer. Au total, plus de 13.000 m linéaires de ganivelles ont été posés.

Le mode de protection des dunes utilisé sur la plage de Vendres avec un système de casiers assez dense n'est pas directement transposable sur le lido de Pissevaches aux Cabanes de Fleury dont le complexe dunaire est déjà en grande partie végétalisé et comporte des stations d'espèces végétales d'intérêt patrimonial.

Le principe de la protection par des barrières de ganivelles peut être intéressant pour « canaliser » les cheminements dans la

dune au niveau des principaux accès, mais ne devra pas être généralisé à l'ensemble du massif dunaire dont le caractère naturel doit être préservé.

Photographie 65 : canalisation des cheminements piétons et accès secours

L'EID peut intervenir en assistances techniques aux collectivités mais aussi en prestation de Maîtrise d'œuvre, pour la réalisation de diagnostics, d'études-projets et de chantiers de réhabilitation des dunes.

STRATEGIE DE COMMUNICATION

Les objectifs de communication :

Au-delà des objectifs habituels d'information et de sensibilisation des visiteurs sur les terrains du Conservatoire du littoral, la stratégie de communication proposée vise à accompagner l'aménagement du site de Pissevaches, en expliquant l'interdiction d'accès des véhicules sur les plages et en justifiant le recul du stationnement (aire d'accueil de véhicules jour) par la sensibilité des milieux lagunaire et dunaire. Il s'agira également de situer l'étang de Pissevaches dans l'ensemble de terrains du CELRL de l'Oustalet aux Cabanes de Fleury.

Les publics ciblés :

Le plan de communication vise essentiellement la clientèle du tourisme balnéaire et les pratiquants du naturisme « libre » regroupés au sein de deux associations ; « Plage Libre à Pissevaches « et « Plage Naturiste Association », mais doit également toucher les autres usagers : membres et participants aux activités du club nautique, clientèles du camp naturiste et des concessions de plage, visiteurs de Domaine de l'Oustalet et participants aux activités équestres, clientèles des campings à proximité, membres du syndicat de chasse communale pratiquant sur l'étang de Pissevaches, et public scolaire amené à découvrir le site.

Enfin, les élus locaux et le personnel communal doivent êtres informés et sensibilisés au préalable pour assurer un relais efficace tant au niveau de l'information par l'office Municipal de tourisme qu'au niveau de l'application de la réglementation par les services de Police Municipale et gardes commissionnés CELRL.

Les messages à transmettre aux visiteurs :

Les éléments importants à traduire auprès des différents publics sont par ordre hiérarchique :

- La plage est vivante et la végétation dunaire fragile, justifiant le respect de l'interdiction d'accès des véhicules sur les plages et dans les espaces naturels.
- La lagune de Pissevaches est un site d'intérêt international pour la reproduction des oiseaux dont le succès dépend du maintien du fonctionnement naturel du grau de Pissevaches et le respect d'une période de tranquillité sur les sites de nidification d'avril à juillet (ne pas circuler dans la sansouïre en périphérie de la lagune et empêcher la divagation des chiens).
- De façon plus générale, les zones humides sont des milieux riches et diversifiés mais très fragiles qui doivent êtres protégés pour leur biodiversité mais aussi leur fonction régulatrice des excès climatiques.
- Les terrains du Conservatoire du littoral sont ouverts au public mais les activités sont réglementées pour préserver les milieux naturels fragiles comme les lagunes et les dunes.
- La lagune de Pissevaches contribue à la diversité des zones humides de l'embouchure de l'Aude, vaste ensemble concerné par un plan de gestion des zones humides, et fait partie du territoire du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Les approches adéquates pour livrer ces messages :

- Les aires de stationnement aux deux extrémités du site seront les lieux privilégiés pour délivrer les messages à l'aide d'un panneau présentant le site de l'étang de Pissevaches et expliquant la réglementation, et un autre panneau provisoire pour présenter l'aménagement du site et son phasage.
- L'interdiction d'accès de tous véhicules sur les plages et dans les espaces naturels doit être affiché clairement au niveau des différents points d'entrée du site
- Les lieux d'accueil des publics (campings, camp naturiste, base nautique, Domaine de l'Oustalet, concessions de plage) seront mis à contribution pour relayer l'information à l'aide de plaquettes distribuées et d'un affichage.
- Les informations sur la réglementation du site devront être traduites en plusieurs langues étrangères adaptées à la clientèle.
- Un dossier de presse présentant le projet d'aménagement et les dispositions prises pour l'été 2005 permettra de relayer l'information dans la presse locale et dans le bulletin d'information municipal dès le début de la saison.
- Le balisage des cheminements piétons et les aménagements pour la protection des dunes seront accompagnés d'une signalétique pour diffuser les messages d'information et de sensibilisation.
- Un programme d'animations estivales, en relation avec l'accueil au Domaine de l'Oustalet (lieu d'exposition de la Bergerie) et en partenariat avec les associations d'environnement locales (Lutins des Mers, Aspect, LPO Aude) permettrait d'accompagner la mise en place des premiers aménagement d'animations pour éduquer à l'environnement les non-initiés
- La prochaine rentrée scolaire pourrait être mise à profit pour proposer aux écoles primaires une activité pédagogique sur le site, en partenariat avec les structures locales d'éducation à l'environnement (Lutins des mers, LPO Aude) de façon à renforcer l'appropriation de l'aménagement par la population locale.
- La sensibilisation des élus locaux pourrait être renforcée par l'organisation d'une visite de terrain (plages de Vendres, Leucate ou Argelès-sur-Mer par exemple) pour découvrir des

expériences d'aménagement réussies, dans le cadre des journées de formation des élus proposées par le PNR de la Narbonnaise.

Le plan de communication proposé :

Les axes de communication proposés sont planifiés selon 2 hypothèses : d'une part la fermeture de l'accès au grau de Pissevaches dés l'été 2005, et d'autre part un recul progressif du stationnement avec une fermeture de l'accès au grau reportée en 2006.

Hypothèse 1 : fermeture de l'accès au grau dés l'été 2005

Dés l'été 2005, matérialisation d'une aire de stationnement obligatoire au niveau de l'école de voile (barrière cadenassée sur l'accès au grau) et pose des panneaux expliquant la réglementation et présentant l'aménagement du site (carte avec zones de stationnement, cheminements, zones protégées…). Programmation d'animations estivales en accompagnement.

Conception de la signalétique d'interprétation du site et projet de restauration des dunes courant 2005.

Réalisation des aménagements (protection des dunes, balisage des cheminements et signalétique définitive) en 2006.

Cette hypothèse « ferme » présente l'avantage d'être efficace dés l'été 2005 en terme de protection de l'espace naturel et de profiter de l'argumentaire développé lors de la « table ronde » et approuvé par la grande majorité des acteurs. Les inconvénients sont de ne pas disposer de l'ensemble de la signalétique prévue et donc de ne pas avoir tous les outils pour expliquer les dispositions et sensibiliser les usagers.

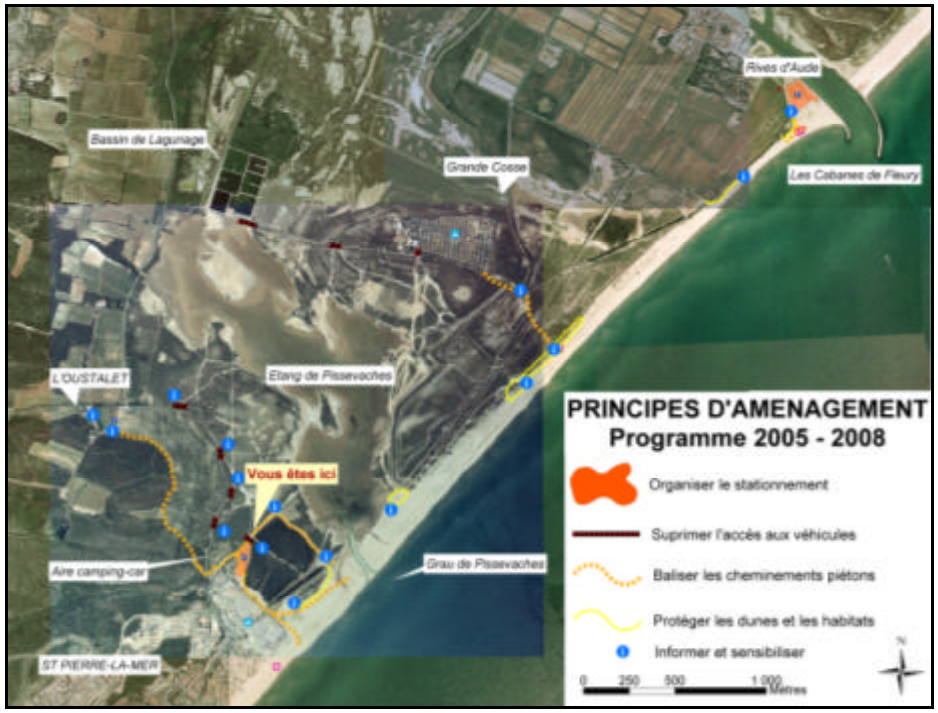

Carte 9 : illustration du panneau d'information du CELRL

Hypothèse 2 : fermeture de l'accès au grau reportée en 2006

Dés l'été 2005 incitation à utiliser l'aire de stationnement au niveau de l'école de voile et limitation des possibilités de stationnement au niveau du grau (recreusement du fossé, dispositifs pour empêcher l'accès des véhicules sur la plage), pose des panneaux expliquant la réglementation et présentant l'aménagement du site et son phasage (carte avec zones de stationnement, cheminements, zones protégées, annonce de la fermeture en 2006…).

Conception de la signalétique d'interprétation du site courant 2005.

Projet de restauration des dunes début 2006.

Programmation d'une campagne d'animations estivales en accompagnement de l'aménagement.

Réalisation des aménagements (stationnement obligatoire, protection des dunes, balisage des cheminements et signalétique définitive) en 2006-2007.

Les avantages de cette hypothèse « progressive » sont de disposer d'un délai supplémentaire pour livrer un aménagement complet et présenter le projet à la population avant sa réalisation. Le risque de cette solution apparemment plus sûre est de ne plus profiter des effets de la table ronde et de décourager les acteurs qui soutiennent le projet tout en laissant s'organiser l'opposition au projet.

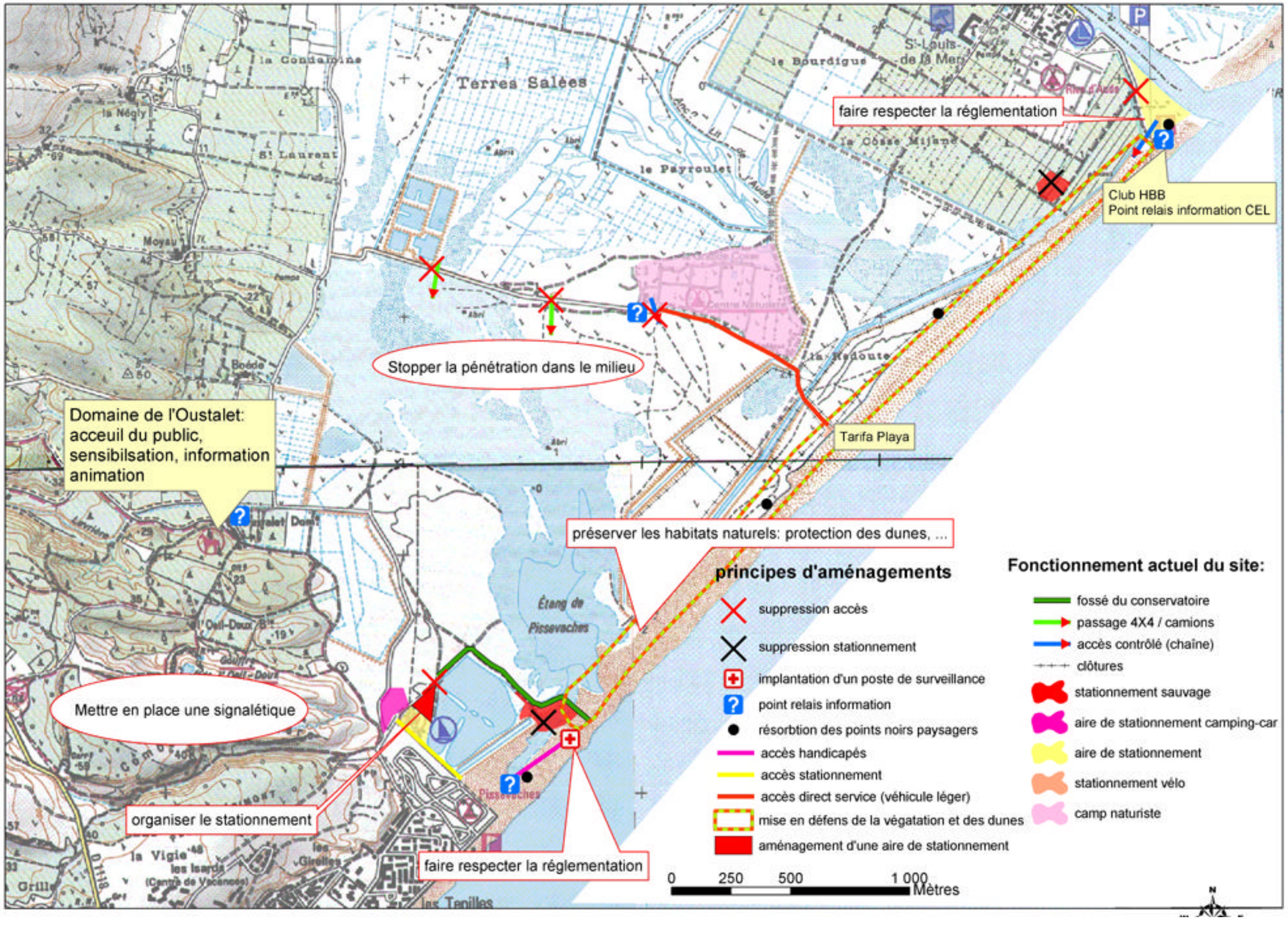

Carte 10 : les principes d'aménagements

LES FICHES ACTIONS

FICHE ACTION 1 : DELOCALISER LE STATIONNEMENT NATUREL DE LA PLAGE DE PISSEVACHES ET INTERDIRE L'ACCES DES VEHICULES SUR LE LIDO

Enjeux : Conservation des habitats naturels et maîtrise de la fréquentation touristique
Principe d'aménagement : Consacrer le stationnement des véhicules hors secteur sensible du grau de Pissevaches et milieux littoraux

Localisation / Nature de l'action

L'action vise à déplacer la capacité de stationnement, cantonnée aux abords du grau de Pissevaches par le creusement d'un fossé au début de l'été 2004, à environ 600m en amont au niveau du stationnement de la base nautique dont la contenance peut être doublée par son extension vers le Nord. Cette aire de stationnement naturelle hors milieux littoraux sensibles doit être rendue obligatoire par la mise en place de barrière et chicane empêchant l'accès des véhicules au lido.

Description
L'aménagement de cette aire de stationnement naturelle ne nécessite pas de travaux de génie civil mais simplement :
le remplacement du portique actuel par une barrière pivotante cadenassée,
la mise en place d'une chicane en sortie de stationnement pour éviter l'accès des motos et quads au chemin du grau
la mise en place d'une signalétique «aire de stationnement obligatoire » et rappelant l'interdiction d'accès des véhicules sur les plages

Cadre réglementaire
Loi littoral, code de l'environnement art.L321 et L362
Arrêtés Municipaux relatifs à la réglementation des usages sur les plages (30 et 61-2004)
Lien avec autres programmes extérieurs
Plan de gestion des zones humides des Basses plaines de l'Aude : action D11 – organisation de la fréquentation et des stationnements sur le lido
Charte du PNR de la Narbonnaise : art.13.4 « limiter la fréquentation des véhicules dans les espaces naturels »

Montage	
Animation : SMBVA	Maître d'ouvrage : Commune Fleury d'Aude
Partenaires : CELRL, PNR	
Outils réglementaires ou contractuels : arrêté municipal précisant pour 2005 les conditions de stationnement et d'usages des plages	

Calendrier et phasage	■ court terme (prioritaire)	☐moyen terme	☐long terme	☐ permanent

Coût et financement (en € H.T.)	Coûts : barrière pivotante et chicane= 1.500 Signalétique de stationnement= 300
Financement : Ville, SMBVA	

FICHE ACTION 2 : AMORCER LE PROTECTION DES DUNES VEGETALISEES ET SENSIBILISER LES USAGERS A LA PROTECTION DU LITTORAL

Enjeux : Conservation des habitats naturels et maîtrise de la fréquentation touristique
Principe d'aménagement : Protéger et réhabiliter le cordon dunaire sur le lido de Pissevaches

Localisation / Nature de l'action

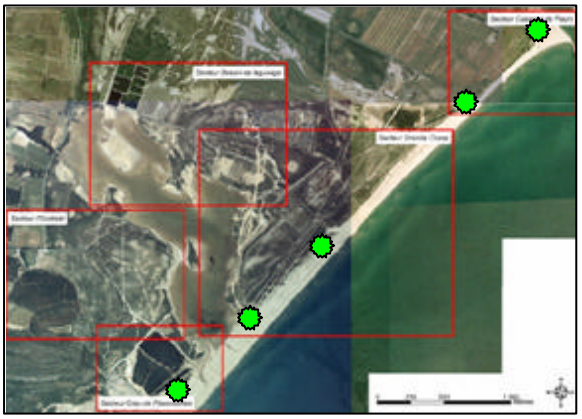

L'action a pour objectif de protéger les massifs dunaires contre le piétinement au niveau des accès au lido de Pissevaches de façon à accompagner l'interdiction de l'accès des véhicules sur la plage par un dispositif pédagogique annonçant la volonté de restaurer le complexe dunaire entre St Pierre-la-mer et les Cabanes de Fleury. Cette amorce de protection devra être poursuivie à plus long terme par un programme global de reconstitution du cordon dunaire par génie écologique.

Description
Mise en place de protections de type ganivelles au niveau des accès au cordon dunaire : amorces à court terme au niveau des accès SUD depuis la base nautique ou le camping (325ml), extrémité de la digue côté grau de Pissevaches(350ml) et accès NORD depuis le stationnement des Cabanes (200ml),
Poursuite de l'aménagement de part et d'autre du débouché du camp naturiste (400+800ml), et au droit de la plage naturiste Nord (300ml),
Pose de 7 bornes signalétiques (150x150x1300 mm) avec plaques Norme 5 (120x120mm) « restauration de la dune »
Diagnostic sur l'ensemble du complexe dunaire et étude-projet de protection des dunes en partenariat avec l'EID, le PNR et le CBP

Cadre réglementaire
Loi littoral
Lien avec autres programmes extérieurs :
- Plan de gestion des zones humides des Basses plaines de l'Aude : D12- Développer des actions de génie écologique pour la restauration des dunes
- Charte du PNR de la Narbonnaise : art.13 « gérer les sites remarquables » et art.14 « conserver les espèces exceptionnelles »

Montage	
Animation : SMBVA/PNR	Maître d'ouvrage : CELRL/Commune
Partenaires : EID service littoral, SMNLR, Conservatoire Botanique de Porquerolles (CBP)	
Outils réglementaires ou contractuels : arrêté municipal précisant pour 2005 les conditions de stationnement et d'usages des plages	

Phasage	☒ court terme amorces ganivelles 875ml et 4 bornes	☒ moyen terme poursuite 1850ml et 3 bornes étude-projet	☒ long terme programme de restauration du massif dunaire	☐ permanent

Coût et financement (en € H.T.)	**Coûts :** fourniture ganivelles et piquets PU=9,53/ml signalétique borne et plaque N5 PU=150 étude-projet : à définir (consultation EID)
Financement : CELRL, SMBVA, PNR	

FICHE ACTION 3 : COMMUNIQUER LES VALEURS PATRIMONIALES DU SITE, INFORMER ET SENSIBILISER A L'ENVIRONNEMENT LES USAGERS

Enjeux : Communication du site naturel protégé et sensibilisation à la conservation du patrimoine
Principe d'aménagement : Renforcer la communication autour de la valeur écologique du site

Localisation / Nature de l'action

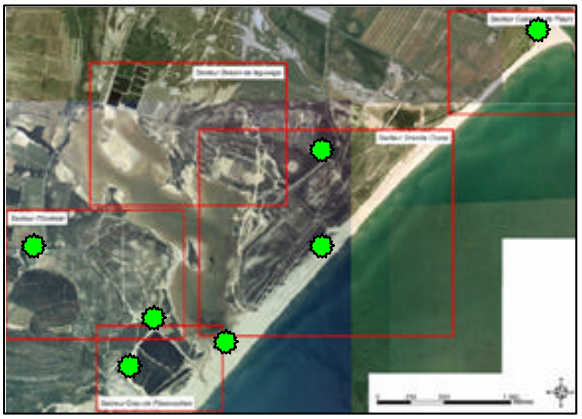

L'action vise à accompagner les modifications des conditions d'accès et de stationnement par la mise en place d'une signalétique d'identification des terrains du CELRL, d'information sur la réglementation et d'interprétation des valeurs patrimoniales du site, mais aussi par une campagne de sensibilisation, une opération « plage vivante » et à plus long terme des actions d'éducation à l'environnement à l'échelle de l'ensemble « L'Oustalet-Pissevaches-St Louis ».

Description

Conception et mise en place de la signalétique : 2 panneaux d'information avec carte Norme 3(1200x1000mm) en sortie du nouveau stationnement et à l'Oustalet ; 4 panneaux d'identification entrée de site avec réglementation Norme1 (600x1000mm) aux 2 barrières empêchant l'accès à la plage, en sortie du camp naturiste vers la plage et au grau ; 3 panneaux d'interprétation Norme 4 pupitre(300x500) à mi-chemin du grau(lagune de Pissevaches), au niveau du grau (avifaune patrimoniale) et au départ de la plage des Cabanes (flore des dunes)

Opération « Plages vivantes » avec la LPO Aude et le PNR (filets de protection des colonies de sternes, suivi de la reproduction, sensibilisation des usagers de la plage)

Campagne d'animations estivales sur le site de Pissevaches (1fois par semaine pendant 3mois), conception d'un programme d'éducation à l'environnement (Lutins des mers) et d'une exposition à l'Oustalet (associations ASPECT et Lutins des mers)

Cadre réglementaire

Loi littoral

Lien avec autres programmes extérieurs :

- Plan de gestion des zones humides des Basses plaines de l'Aude : H2- Favoriser les projets de découverte du patrimoine naturel, B13- Améliorer l'accueil de l'avifaune sur Pissevaches
- Charte du PNR de la Narbonnaise : art.13 «gérer les sites remarquables », art.14 « conserver les espèces exceptionnelles », art.62 « Gestion et interprétation des sites naturels »

Montage	
Animation : SMBVA/PNR	Maître d'ouvrage : CELRL
Partenaires : Commune de Fleury, associations LPO Aude, Lutins des mers, Aspect	
Outils réglementaires ou contractuels : arrêté municipal précisant pour 2005 les conditions de stationnement et d'usages des plages, règlement du site CELRL à établir	

Phasage	▣ court terme signalétique animations estivales op. plages vivantes	▣ moyen terme programme d'éduc. à l'environnement et exposition à l'Oustalet	▣ long terme développement d'activités pédagogiques à l'Oustalet	▣ permanent animations estivales, opérations plages vivantes

Coût et financement (en € H.T.)	**Coûts :** signalétique fourniture 6.300, conception 2.400 campagne d'animations (12 animateurs) 1.800 *p.m. activités pédagogiques et expo à programmer*
Financement : CELRL, SMBVA, PNR, Commune *p.m. opération « plages vivantes » en cours /LPO Aude-SMBVA-CELRL-PNR*	

FICHE ACTION 4 : SURVEILLER LE SITE DE PISSEVACHES ET INFORMER LES USAGERS SUR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Enjeux : Gestion de la fréquentation et des usages sur le site naturel protégé
Principe d'aménagement : Renforcer la surveillance du site

Localisation / Nature de l'action

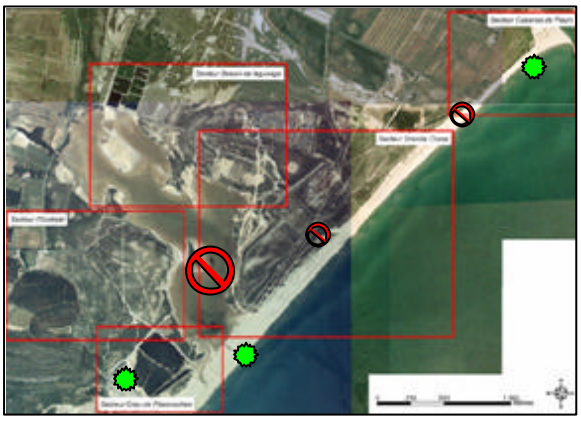

L'action s'applique sur l'ensemble des terrains acquis par le Conservatoire du littoral et s'avère indispensable pour gérer les usages et faire respecter les aménagements programmés. Il s'agit notamment d'affecter à la surveillance du site 2 gardes du littoral, agents municipaux déjà commissionnés par le CELRL, de rétablir au niveau du grau la vigie prévue au plan de balisage, de renforcer la surveillance par la brigade équestre et d'intégrer les nouvelles dispositions dans les arrêtés municipaux.

Description

Affectation des agents municipaux commissionnés «Gardes du littoral » à la surveillance et à la gestion des terrains du CELRL,
Elaboration d'un règlement du site et confirmation des nouvelles dispositions de circulation, de stationnement et d'usages du lido par Arrêté Municipal,
Rétablissement d'un poste de surveillance (vigie) de la plage au niveau du grau, pour faciliter l'application de l'interdiction d'accès des véhicules et des chiens,
Renforcer la surveillance estivale par la brigade équestre de gendarmerie, coordonner les différentes polices (police municipale, gendarmerie, patrouilles DFCI, gardes CELRL) pour la surveillance des sites naturels, réflexion à plus long terme sur l'opportunité d'une brigade équestre intercommunale à l'échelle du PNR ou du SMBVA

Cadre réglementaire

Loi littoral, code de l'environnement art.L321 et L362, police du Maire
Arrêtés Municipaux relatifs à la réglementation des usages sur les plages (30 et 61-2004)
Lien avec autres programmes extérieurs :
- Plan de gestion des zones humides des Basses plaines de l'Aude : F15- Gestion des terrains du CELRL et gardiennage, D11 – organisation de la fréquentation et des stationnements sur le lido
- Charte du PNR de la Narbonnaise : art.13 « gérer les sites remarquables », art.13.4 « limiter la fréquentation des véhicules dans les espaces naturels », convention avec la gendarmerie pour la surveillance du littoral

Montage	
Animation : Commune/SMBVA/PNR	Maître d'ouvrage : Commune de Fleury
Partenaires : CELRL, Gendarmerie/brigade équestre	
Outils réglementaires ou contractuels : arrêté municipal précisant pour 2005 les conditions de stationnement et d'usages des plages, règlement du site CELRL à établir	

Phasage	■ court terme	■ moyen terme	■ long terme	■ permanent
	affectation gardes du littoral brigade équestre estivale à renforcer	coordination Gardes littoral, Police municipale, Gendarmerie, patrouilles DFCI	projet de brigade équestre à l'échelle du territoire PNR, SMBVA	surveillance gardes du littoral

Coût et financement (en € H.T.)	Coûts : *p.m. 2 agents municipaux gardes du littoral* Opportunité d'une brigade équestre intercommunale à étudier
Financement : CELRL(formation, tenues), Commune de Fleury (gardes du littoral, police municipale) SMBVA, PNR (*p.m. partenariat PNR-Gendarmerie pour la brigade équestre)*	

FICHE ACTION 5 : ORGANISER ET MAITRISER LA CIRCULATION DANS LES ESPACES NATURELS PROTEGES

Enjeux : Conservation des habitats naturels et maîtrise de la fréquentation touristique
Principe d'aménagement : Organiser et limiter la circulation à l'intérieur des espaces naturels

Localisation / Nature de l'action

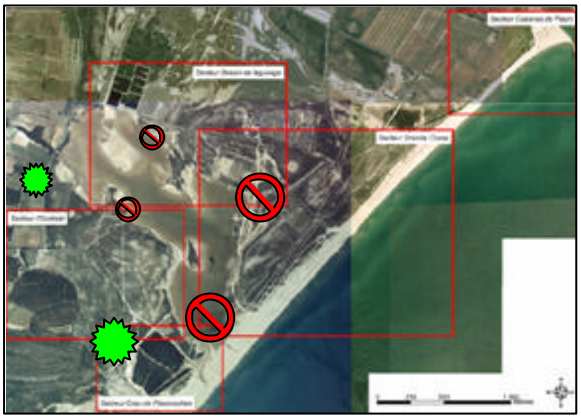

L'action a pour finalité de limiter la fréquentation des zones humides en périphérie de l'étang de Pissevaches. Au-delà du recul de la limite d'accès des véhicules, il s'agit d'organiser les cheminements piétons entre l'Oustalet, les stationnements et les plages, en évitant toute intrusion en zone humide autour de la lagune, mais aussi de supprimer l'accès véhicule « service » entre la Grande Cosse et la concession de plage.

Description

Organisation des cheminements piétons entre l'Oustalet, Pissevaches et les plages (cartographie panneaux information N3 au stationnement de la base nautique et à l'Oustalet)

Maîtrise des accès à Pissevaches hors cheminement identifié : obstacles physiques (blocs pierres)en 3 points le long du chemin communal d'accès à la Grande Cosse, barrières et chicanes (4) pour empêcher l'accès des motos et quads au Sud de l'étang, accompagnés de bornes et plaques Norme 5 ((120x120mm) rappelant l'interdiction d'accès des chiens même tenus en laisse autour de Pissevaches

Maîtrise des accès depuis le stationnement des Cabanes : fermeture des barrières d'accès à la plage toute l'année (2), chicanes limitant l'accès des motos et quads

Cadre réglementaire

Loi littoral, code de l'environnement art.L321 et L362, police du Maire

Arrêtés Municipaux relatifs à la réglementation des usages sur les plages (30 et 61-2004)

Lien avec autres programmes extérieurs :

Plan de gestion des zones humides des Basses plaines de l'Aude : action D11 – organisation de la fréquentation et des stationnements sur le lido, action B1- Fonctionnement hydraulique de Pissevaches, expertise en cours

Charte du PNR de la Narbonnaise : art.13.4 « limiter la fréquentation des véhicules dans les espaces naturels »

Montage	
Animation : SMBVA/PNR	Maître d'ouvrage : CELRL/Commune de Fleury
Partenaires : propriétaires riverains, SMNLR	
Outils réglementaires ou contractuels : arrêté municipal précisant pour 2005 les conditions de stationnement et d'usages des plages, règlement du site CELRL à établir	

Phasage	☒ court terme	☒ moyen terme	☒ long terme	☒ permanent
	maîtrise des accès N (blocs pierres chemin communal)et S (fermeture, bornes)	si nécessaire, pose de barrières bois et chicanes aux accès S	balisage de cheminements de l'Oustalet aux Cabanes, via la plage	surveillance gardes du littoral

Coût et financement (en € H.T.)	**Coûts :** *p.m. complément enrochement chemin communal au Nord de l'étang* barrière pivotante et chicane PU= 1.500 signalétique borne et plaque N5 PU=150
Financement : CELRL (signalétique), Commune de Fleury (aménagement chemin communal, surveillance) SMBVA, PNR	

FICHE ACTION 6 : RESORBER LES « POINTS NOIRS » DU PAYSAGE IDENTIFIES DANS LE DIAGNOSTIC DU SITE

Enjeux : Préservation et valorisation du site et des paysages littoraux
Principe d'aménagement : Améliorer la qualité paysagère du site et de ses abords

Localisation / Nature de l'action

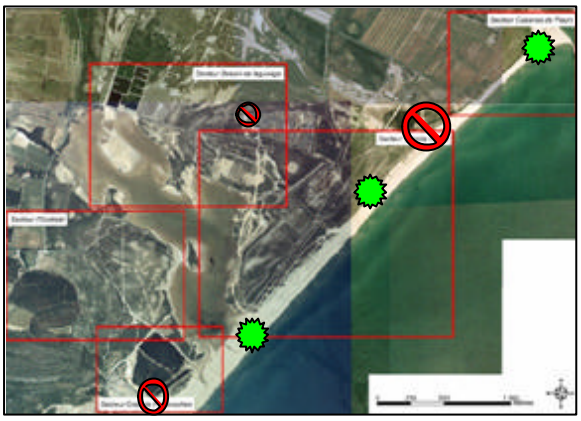

L'action vise à améliorer la qualité paysagère du site pour impulser un meilleur respect du site par les usagers, en contribuant à éliminer les dépôts sauvages et à améliorer les conditions de nettoyage des plages et d'évacuation des bois échoués, mais aussi en recherchant une meilleure intégration paysagère des aménagements saisonniers au niveau de la concession de plage et des postes de secours.

Description
Traitement systématique des dépôts sauvages d'ordures, en particulier au niveau des zones de dépôts de bois échoués,
Modification des pratiques de nettoyage de la plage au droit des terrains du CELRL pour un meilleur respect de la végétation des dunes embryonnaires, et pour une évacuation des bois échoués et décombres ramassées hors système dunaire : sollicitation des services de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise (CAN), compétente pour le traitement des déchets,
Recherche d'une meilleure intégration paysagère et architecturale des équipements de plage : vigie (voir exemple illustré page suivante), habillage bois des concessions de plage et équipements sanitaires,

Cadre réglementaire
Loi littoral, code de l'environnement, police du Maire
Arrêtés Municipaux relatifs à la réglementation des usages sur les plages (30 et 61-2004)

Lien avec autres programmes extérieurs :
Plan de gestion des zones humides des Basses plaines de l'Aude : action D11 – organisation de la fréquentation et des stationnements sur le lido,
Charte du PNR de la Narbonnaise : art.34 «maintenir et développer la qualité du littoral », art.17 «inciter à l'amélioration de la gestion et de la valorisation des déchets »
Projet d'Agglomération de la Narbonnaise : objectif 19 «préserver les espaces naturels et les paysages » et objectif 21 « assurer une gestion performante des déchets sur le territoire de la CAN »

Montage	
Animation : SMBVA/PNR	Maître d'ouvrage : CELRL/Commune de Fleury
Partenaires : C.A.N., SMNLR	
Outils réglementaires ou contractuels : arrêté préfectoral pour la concession de plage, cahiers des charges des concessions, règlement du site CELRL à établir	

Phasage	☒ court terme sollicitation CAN cahiers des charges	☒ moyen terme amélioration du nettoyage des plages, tri sélectif	☒ long terme traitement communautaire des matériaux échoués	☒ permanent surveillance gardes du littoral, nettoyage site

Coût et financement (en € H.T.)	Coûts : *p.m. compétence Commune et C.A.N.*
Financement : CELRL (signalétique), Commune de Fleury (aménagement chemin communal, surveillance) SMBVA, PNR	

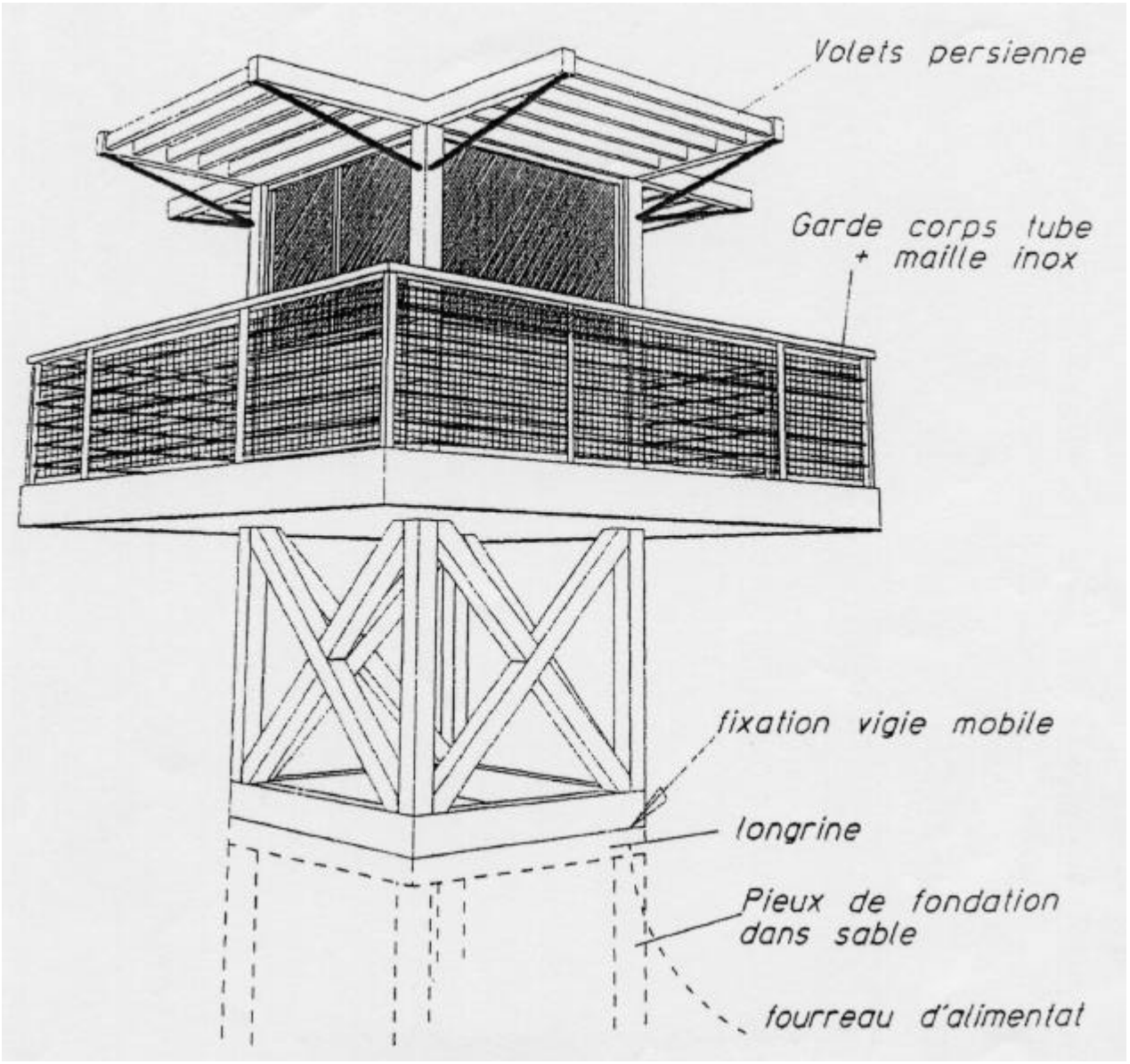

Schéma 1 : vigie mobile

Ci-dessus, un exemple d'intégration paysagère d'une vigie mobile, dont le matériau dominant est un bois traité, extrait de la Concession de plage de Gruissan (projet soumis à enquête publique en 2005).

Ce type de vigie mobile remplacerai les vigies actuelle en béton, mal intégrées au paysage de la plage naturelle de Fleury.

TABLEAU DE PROGRAMMATION PLURIANNUEL

EVALUATION DES COUTS D'AMENAGEMENT (en € H.T.)			
Actions / aménagements	**Juin 2005**	**2nd semestre 2005**	**2006 - 2007**
1- Délocaliser le stationnement et interdire l'accès des véhicules - barrière et chicane - signalétique de stationnement	1 800*		
2- Amorcer la protection des dunes et sensibiliser les usagers - fourniture ganivelles et piquets - étude projet		8 940* à préciser (EID)	18 080* Selon étude-projet
3- Communiquer et sensibiliser - panneaux d'information et interprétation - conception signalétique - campagne de sensibilisation - programme d'éducation à l'environnement et exposition au Domaine de l'Oustalet - opération « plage vivante »	1 000	5 300* 2 400 1 800 (anim.Eté) à préciser (Lutins des Mers) à préciser (LPO Aude)	Développement activités pédagogiques au Domaine de l'Oustalet
4- Surveiller le site - 2 gardes commissionnées CELRL *p.m. Brigade équestre Gendarmerie*	affectation personnel communal (2 pers.)	*convention PNR* *(2 j / mois) à renforcer*	*Projet Brigade équestre intercommunale*
5- Organiser les circulations et maîtriser les accés: - bornes, barrières et chicanes		600*	9 000*
6- Traiter les « points noirs » paysagers : - Intégration aménagements de plage (équipements des concessions, sanitaires et douches, vigie) - traitement des bois échoués		*p.m. cahier charges concessions* *Tri sélectif des matériaux échoués*	*p.m. sollicitation C.A.N.* *Nettoyage des plages plus écologique*
TOTAL aménagements chiffré	2 800	19 400	27 080

*Note : coûts de fourniture des équipements, hors pose (possible en régie – équipe environnement commune de Fleury d'Aude)

CARTES DE LOCALISATION

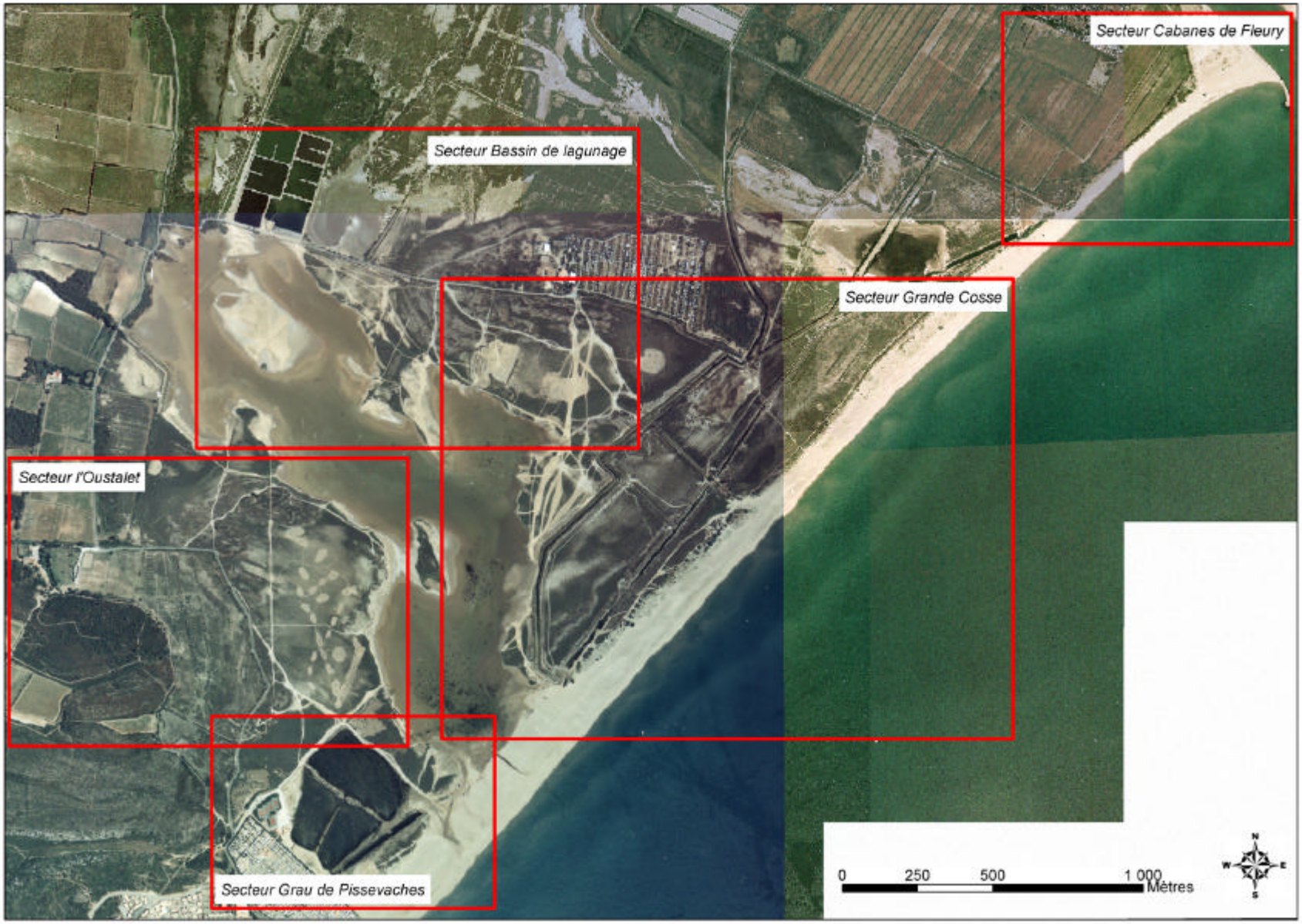

Carte 11 : découpage par secteur

Carte 12 : programme d'aménagement sur le secteur du grau

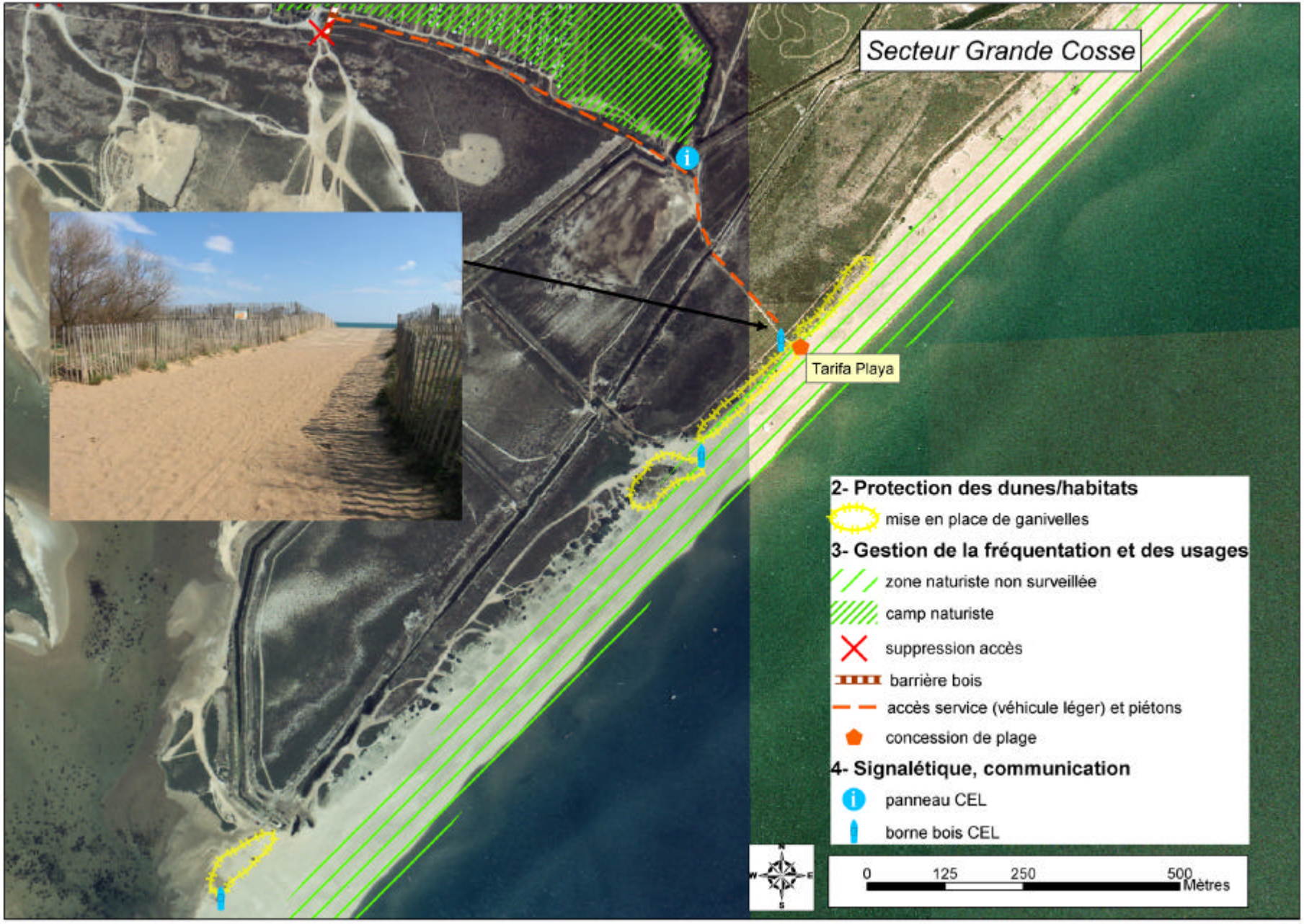

Carte 13 : programme d'aménagement sur le secteur Grande Cosse

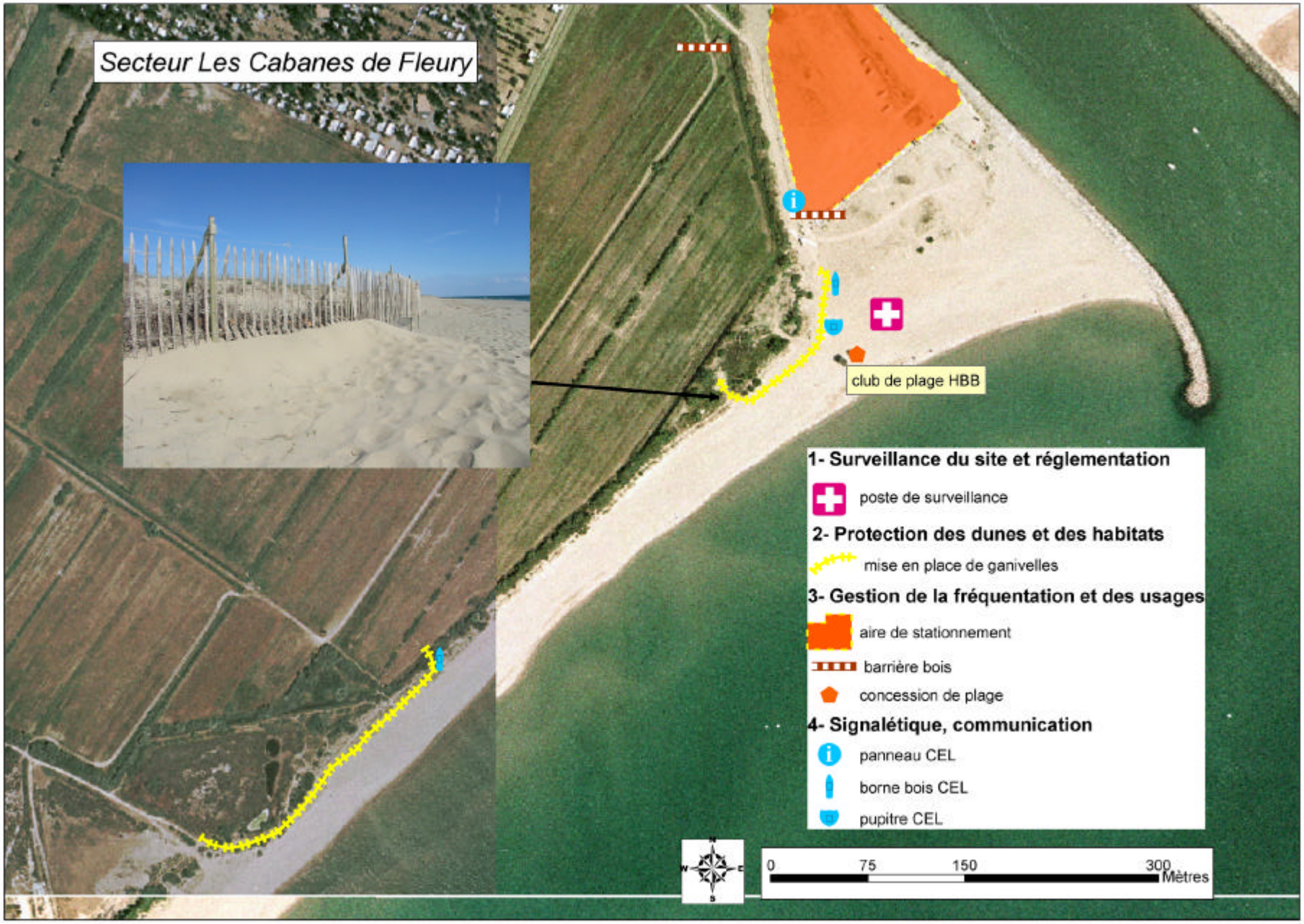

Carte 14 : programme d'aménagement aux Cabanes de Fleury

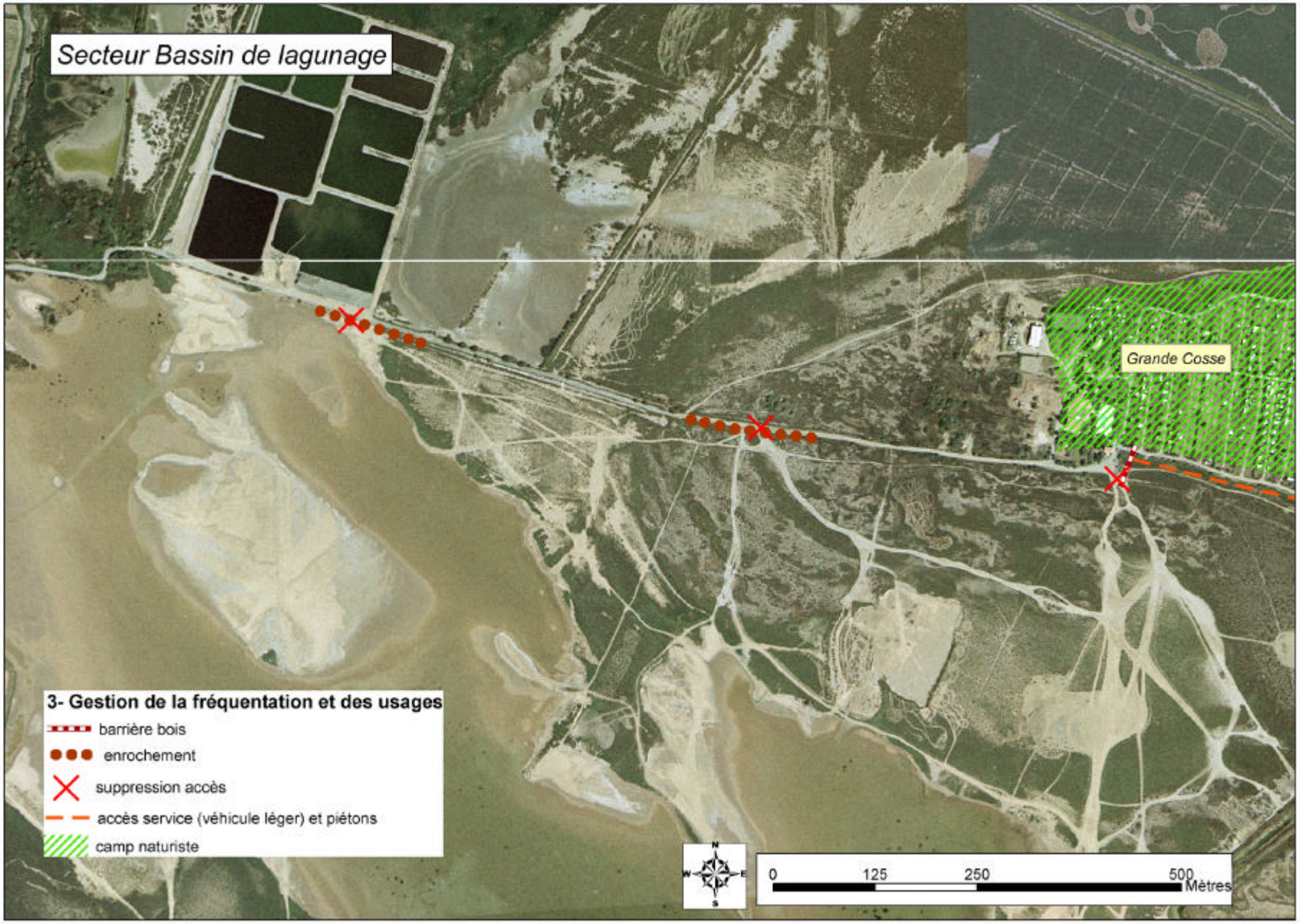

Carte 15 : propositions d'aménagement vers le bassin de lagunage -

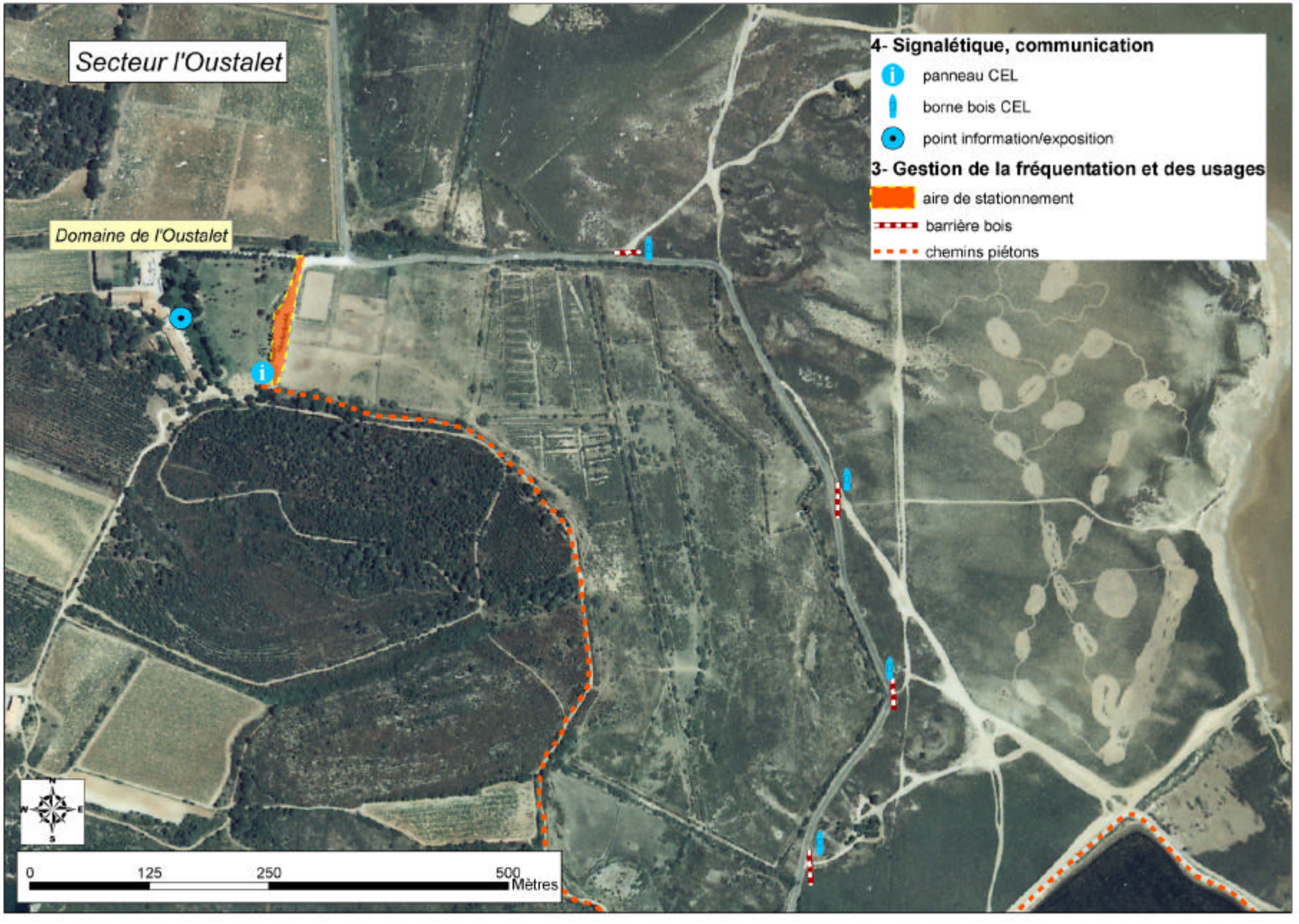

Carte 16 : programme d'aménagement aux abords de l'Oustalet

RESUME - CONCLUSION

L'objectif de préservation du site de Pissevaches, d'une grande valeur écologique et paysagère, s'impose au Conservatoire du Littoral, de part sa qualité de propriétaire du site, et à la Commune de Fleury en tant que gestionnaire.

Il s'agit surtout d'une ambition commune pour une démarche de haute qualité environnementale qui repose sur :

- ☞ Un diagnostic synthétique qui précise les enjeux écologiques et paysagers en ayant au préalable rappeler les obligations réglementaires et mesurer la fréquentation.
- ☞ Une concertation avec les acteurs locaux basée sur des entretiens et l'organisation d'une table ronde qui a obtenu un consensus certain autour des objectifs.
- ☞ Un programme pluriannuel d'actions précisant les moyens à mettre en œuvre et les engagements partenariaux.

La réussite de l'opération repose maintenant sur **un engagement dans le temps** :

- Du Conservatoire qui entend prendre toute sa responsabilité de propriétaire qualifié et initiateur de la démarche.
- De la Commune pour qui l'opération sert un tourisme durable avec la valorisation de son capital environnemental et qui incarne la légitimité territoriale.
- Mais également du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Basse Vallée de l'Aude (SMBVA) qui a prêté son concours à la réflexion et qui est engagé dans un plan de gestion des zones humides de l'embouchure du fleuve.

La réussite de l'opération passe aussi par **un engagement partagé et élargi** à l'ensemble des acteurs locaux et au-delà, des visiteurs consommateurs du site en faveur d'un patrimoine commun.

Les premières actions mises en place dès cet été sont à cet égard déterminantes.

ANNEXES

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CELRL, octobre 1983

  - Mémento pour la gestion des sites naturels.

- CELRL, septembre 1998

  - Charte signalétique des sites du Conservatoire du littoral.

- CBN de Porqueroles, septembre 1995

  - Synthèse des données flore et habitats naturels répertoriés sur l'emprise du futur PNR des Pays Narbonnais.

- BIOTOPE, novembre 1995

  - Synthèse des études faunistiques et floristiques effectuées dans le cadre de la préfiguration du PNR du Pays Narbonnais.

- LPO Aude, août 1995

  - Inventaire avifaunistique du futur PNR du Pays Narbonnais.

- BIOTOPE septembre 2002

  - Etude préliminaire au document d'objectifs du site Natura 2000 des Basses Plaines de l'Aude.

- CELRL IARE décembre 1989

  - Bilan écologique et bases pour des propositions de gestions. Domaine de Saint Louis, Commune de Fleury d'Aude.

- SMBVA, décembre 2002

  - Plan de gestion des zones humides de l'embouchure de l'Aude, 1. Diagnostic, Enjeux et Objectifs.

- BRL Ingénierie, 2004

  - Expertise hydraulique pour la gestion et la réhabilitation des zones humides de l'embouchure de l'Aude.

- CPIE des Pays Narbonnais – Aqua Expert, décembre 2003

  - Conception d'un suivi global des zones humides de le Basse Vallée de l'Aude.

- PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, décembre 2002

  - Rapport de charte.

- SMPPNR – DDE CETE Méditerranée, 2001

  - Déclinaison des orientations de la Charte du Parc sur la frange littorale.

- BETTAS-REGALIN Alexandra, PNR de la Narbonnaise, 2004

  - Cartographie des habitats dunaires sur le territoire du PNR

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Les clichés ont été pris entre mars et août 2004.

Photographie 1 : sansouire et *Limoniastrum monopetalum* 13
Photographie 2 : montille à Grand limoniastre (*Limoniastrum monopetalum*) 13
Photographie 3 : *Euphorbia peplis* 14
Photographie 4 : *Limonium ferulaceum* 14
Photographie 5 : Echasses blanches au bassin de lagunage 15
Photographie 6 : interventions mécaniques sur le Grau 16
Photographie 7 : stationnement camping car proche des milieux lagunaires 18
Photographie 8 : de l'école de voile vers la Kite zone 19
Photographie 9 : stationnement pour la Kite zone 19
Photographie 10 : stationnement de Pissevaches 19
Photographie 11 : fossé pour contenir le stationnement 19
Photographie 12 : véhicules sur la plage le 15 août 20
Photographie 13 : stationnement le long de la voie d'accès 20
Photographie 14 : arrivée des voiture à la plage de Pissevaches 21
Photographie 15 : accès sauvage 21
Photographie 16 : accès contrôlé 21
Photographie 17 : accès limité 21
Photographie 18 : chaîne pour interdire l'accès dans la lagune 22
Photographie 19 : circulations piétonnes et motorisées dans sansouire 22
Photographie 20 : accès piétons plage entre St Pierre et Pissevaches 22
Photographie 21 : accès piétons plage des Cabanes de Fleury 22
Photographie 22 : poste de secours et club de plage aux Cabanes 23
Photographie 23 : début de la plage naturiste aux Cabanes 23
Photographie 24 : plage réservée à la pratique du Kite surf 24
Photographie 25 : quad sur la plage 24
Photographie 26 : bois mort et stationnement école de voile 24
Photographie 27 : dépôt de bois mort dans les dunes 24
Photographie 28 : entre la plage et les milieux lagunaires 25
Photographie 29 : promeneurs et chien 25
Photographie 30 : vététistes 26
Photographie 31 : Kite char 26
Photographie 32 : moto 26
Photographie 33 : affût de chasse 26
Photographie 34 : sansouire pâturée 27
Photographie 35 : domaine de l'Oustalet 27
Photographie 36 : Tir à l'arc 27
Photographie 37 : Ilot des pêcheurs 27
Photographie 38 : quad et concession de plage 29
Photographie 39 : promeneurs et moto dans milieu lagunaire 29
Photographie 40 : baigneurs dans la zone de sécurité Kite surf 29
Photographie 41 : pieux et tessons de bouteille pour empêcher l'accès 30
Photographie 42 : multitude de cheminements dans les espaces naturels 30
Photographie 43 : cheminement piétons, vélos et motos 31
Photographie 44 : traces fraîches de camion dans l'espace lagunaire 31
Photographie 45 : embouteillage le 15 août, accès à la plage 31
Photographie 46 : stationnement sauvage de Pissevaches 31
Photographie 47 : stationnement sur la plage 32
Photographie 48 : talus pour contenir le stationnement 32
Photographie 49 : déchets sur les montilles à limoniastre en bordure du stationnement 32
Photographie 50 : dunes fragilisées par le stationnement des voitures 32
Photographie 51 : panneau réglementaire… 33
Photographie 52 : … mal situé ? 33
Photographie 53 : signalétique accès plage des Cabanes le 6/08/04 33
Photographie 54 : accès plage saboté, panneau arraché (12/08/04) 33

Photographie 55 : dunes fragilisées avec dépôts de bois morts et piétinements successifs 34
Photographie 56 : montille à limoniastre dégradée 34
Photographie 57 : milieu rudérale 34
Photographie 58 : déchets et insalubrité dans roubine limitant stationnement 34
Photographie 59 : dépôt de bois morts et déchets dans dunes 35
Photographie 60 : accès à la plage et containeur 35
Photographie 61 : sanitaires à la plage des Cabanes 35
Photographie 62 : aménagements d'accès au site du Mas Larrieu 57
Photographies 63 : zone sud du Mas Larrieu en 2002 et station 13 en 1995 et 2000 57
Photographie 64 : maillage de ganivelles et pupitre d'information..... 57
Photographie 65 : canalisation des cheminements piétons et accès secours 58

LISTE DES SCHEMAS

Schéma 1 : vigie mobile 69

LISTE DES CARTES

Carte 1 : zone d'étude et terrains du Conservatoire 2
Carte 2 : Occupation et utilisation des sols du site de Pissevaches et de ses abords 11
Carte 3 : carte des enjeux écologiques 17
Carte 4 : les stationnements.....18
Carte 5 : accès et circulation 21
Carte 6 : usages et pratiques sur la plage 23
Carte 7 : pratique dans milieux lagunaires.....25
Carte 8 : fréquentation du site de Pissevaches 28
Carte 9 : illustration du panneau d'information du CELRL.....60
Carte 10 : les principes d'aménagements.....62
Carte 11 : découpage par secteur.....71
Carte 12 : programme d'aménagement sur le secteur du grau.....72
Carte 13 : programme d'aménagement sur le secteur Grande Cosse.....73
Carte 14 : programme d'aménagement aux Cabanes de Fleury.....74
Carte 15 : propositions d'aménagement vers le bassin de lagunage - 75
Carte 16 : programme d'aménagement aux abords de l'Oustalet 76

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : calendrier des usages sur le site de Pissevaches.....38
Tableau 2 : grille de compatibilité des activités sur Pissevaches 46

ARRETES MUNICIPAUX ET PREFECTORAUX, CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION

- Arrêtés Municipaux relatifs au balisage et à la réglementation des usages sur les plages :
    - arrêté du maire n° 61-2004 du 1 juillet 2004
    - arrêté du Maire n° 14-2005 du 17 mars 2005, remplaçant le n°61-2004
- Arrêté Préfectoral n° 98-2624 du 25 septembre 1998.Concession de plage naturelle dépendant de D.P.M., délégation de service public :